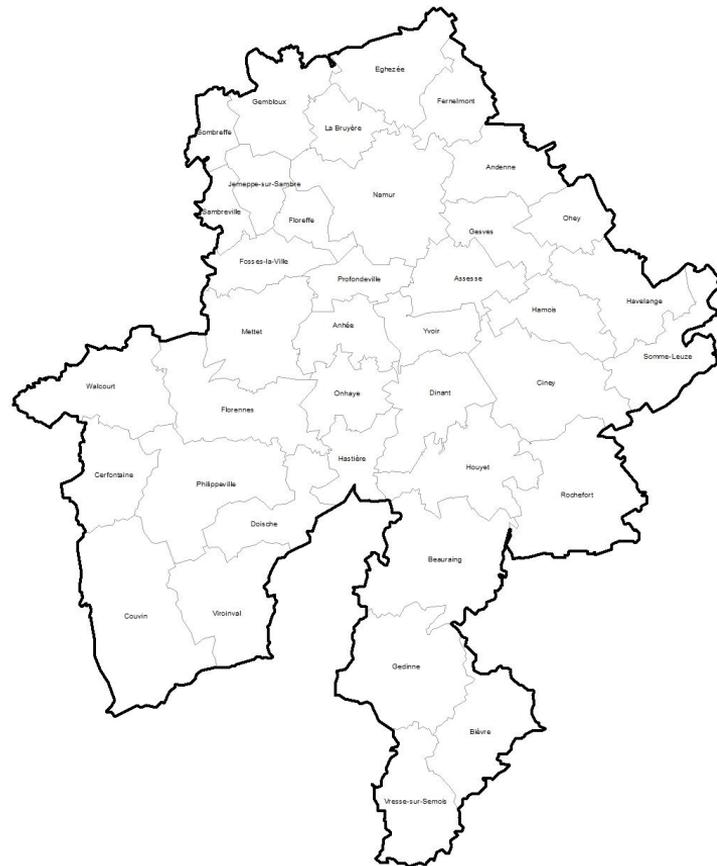


ORGANE DE CONSULTATION DU BASSIN DE MOBILITÉ NAMUR

SÉANCE ÉLECTRONIQUE

Mardi 31 mai 2022
9h-13h



1. INTRODUCTION

Ordre du jour

1. Introduction

2. Etudes de redéploiement des réseaux TEC

2.1. Etudes opérationnelles du redéploiement de la zone de Gembloux

2.1.1. Scénario préférentiel suite à la participation citoyenne et planning de mise en exploitation

Avis 30'

2.1.2. Conformité aux ambitions régionales et adaptation des ambitions tactiques régionales (P RTP)

Avis 15'

2.2. Etude tactique de redéploiement urbain des axes Nord/Sud de Namur : état d'avancement et planning

Info 15'

2.3. Etude tactique du redéploiement de la zone Philippeville-Couvin : élargissement du périmètre à la zone touristique des Lacs et état d'avancement de l'étude tactique

Avis 15'

2.4. Mise à jour de la programmation des redéploiements d'ici 2030 dans le bassin de Namur

Avis 10'

3. Evaluation de l'offre

3.1. Processus d'évaluation de l'offre déployée : méthodologie et planning

Avis 20'

3.2. Evaluation de la ligne E5 (Nivelles – Namur) : résultats et plan d'actions

Avis 15'



4. Réseau structurant intercommunal

4.1. Connexion de Marchin au réseau structurant intercommunal : impact sur la commune de Ohey

Avis 10'

4.2. Ajustements opérationnels E84 (Wareme – Namur)

Info 5'

4.3. Mise effective en exploitation E6 (Gembloux – Louvain-la-Neuve - Wavre)

Info 5'

4.4. Expérience pilote vélo + bus sur la E5 (Nivelles – Namur)

Info 5'

4.5. Gare multimodale de Namur : augmentation des besoins en correspondances sur le réseau urbain

Info 5'

5. Infrastructures

5.1. Abris voyageurs et stationnement vélo aux arrêts

Info 10'

5.2. Mobipôles : Volet intermodalité du Plan d'Investissement en Mobilité Active Communale et Intermodalité (PIMACI)

Info 30'

6. Suivi des avis antérieurs de l'Organe

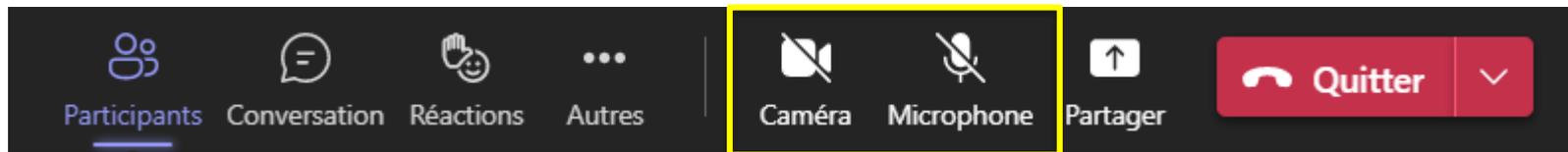
Info 5'

7. Divers : suggestions de points pour un OCBM ultérieur

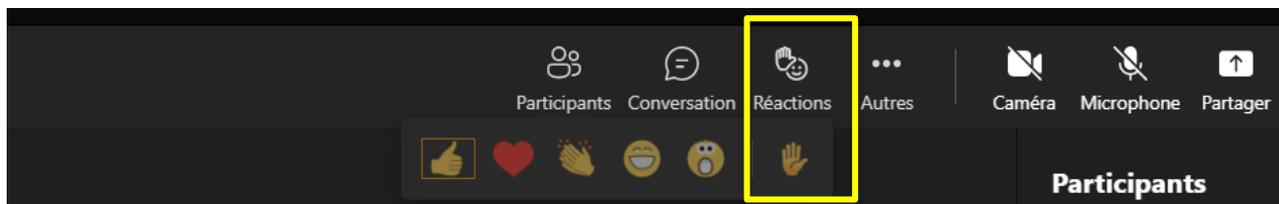
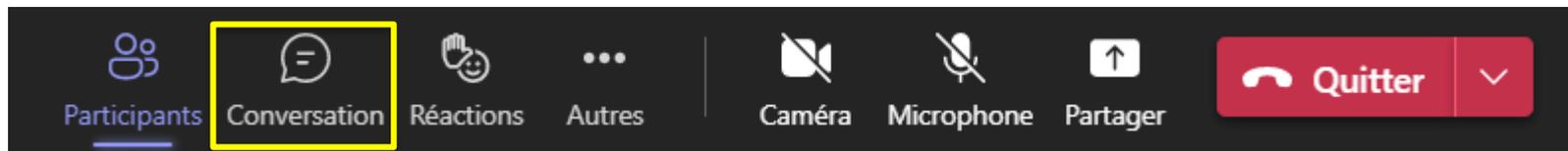
5'

Quelques consignes pour cette séance

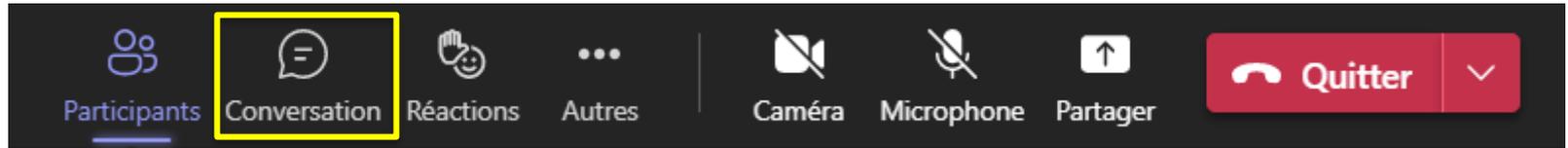
1. Couper sa caméra et son micro sauf quand on a la parole



2. N'hésitez pas à utiliser le fil de cette conversation ou de lever la main pour demander la parole pendant qu'un orateur présente un point de l'ordre du jour.



*Merci d'écrire vos nom, prénom et organisation
dans le fil de conversation*



1.1. TOUR DES PARTICIPANTS

MEMBRES

- Un membre des Collèges communaux de chaque commune du bassin de mobilité
- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Autorité Organisatrice du Transport : Florianne MOSSOUX (secrétariat OCBM), Marie BAUWELINCKX, Justine MARNEFFE, Marie VIDOTTO, Magali TOLENDE, Jonathan FRETIN (intervenants) , Martin DUFLOU (directeur-expert)
 - Département des Routes de Namur-Luxembourg: Pol FLAMEND (inspecteur général)
- Opérateur de Transport de Wallonie (TEC)
 - Philippe THIOUX (Directeur exécutif de la Direction territoriale de Namur-Luxembourg)
 - Simon COLLET (Directeur opérationnel d'exploitation Namur)
 - Emilie ESPALARD (Responsable Projet et développement Namur)
- Cabinet du Ministre Philippe HENRY

INVITES

- Autre commune
 - Fleurus
- SPW Mobilité et Infrastructures
 - Direction de la Planification de la Mobilité
 - Alain PIRON (chef de programme bassins de mobilité)
- Opérateur de Transport de Wallonie (TEC):
administrateurs.trices
- SNCB
- Représentants des usagers
 - CAWAB
 - Tous à pied : Charlotte ANGERAND
 - Navetteurs.be
- Forem

2. ÉTUDES DE REDÉPLOIEMENT DES RÉSEAUX TEC

2.1. ETUDES OPÉRATIONNELLES DU REDÉPLOIEMENT DE LA ZONE DE GEMBLoux

2.1. ETUDES OPÉRATIONNELLES DU REDÉPLOIEMENT DE LA ZONE DE GEMBLoux

2.1.1. Scénario préférentiel suite à la participation citoyenne et planning de mise en exploitation

OTW

*Point pour avis de l'Organe
Document préparatoire transmis*

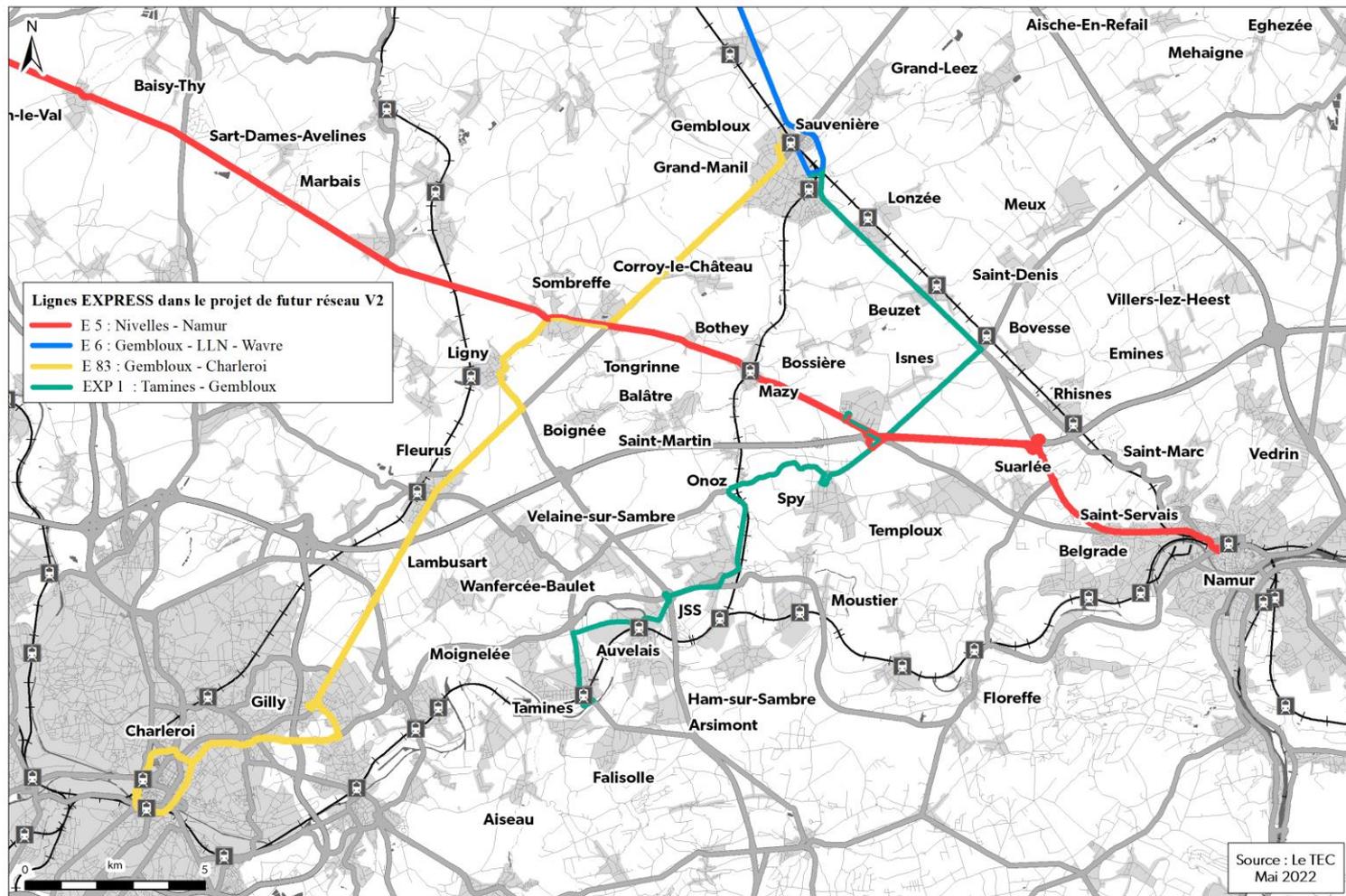
2.1. Etudes opérationnelles du redéploiement de la zone de Gembloux

- 12/2020 : Officialisation du Plan Régional de Transport Public dans la zone de Gembloux
- 2021 : 1ères études opérationnelles par l'OTW
- 2021 : Décision d'une information publique et de participation citoyenne par le Ministre
- 10/2021 : Comité de pilotage chargé du dispositif d'information et de consultations publiques des citoyens
- 11/2021 : Présentation aux communes du réseau V1
- 12/2021 : Comité de pilotage pour affiner le processus => présentation du plan de communication, de la liste des parties prenantes, de la méthode de recrutement, de la plateforme et du déroulement des ateliers
- 01/2022 : Présentation aux conducteurs du réseau V1 et avis
- 02-03/2022 : Participation citoyenne pour avis => ateliers en présentiel et plateforme digitale
- Fin 03/2022 : Synthèse des avis suite à la participation citoyenne
- 04-05/2022 : Adaptation => Réseau V2 et présentation aux communes et aux conducteurs
- 05/2022 : OCBM => GO – NO GO

2.1.1 Scénario préférentiel suite à la participation citoyenne

- 4 lignes Express
- 5 lignes Structurantes Principales
- 4 lignes Secondaires
- 9 lignes Scolaires

Projet de futur réseau - V2 - Lignes Express



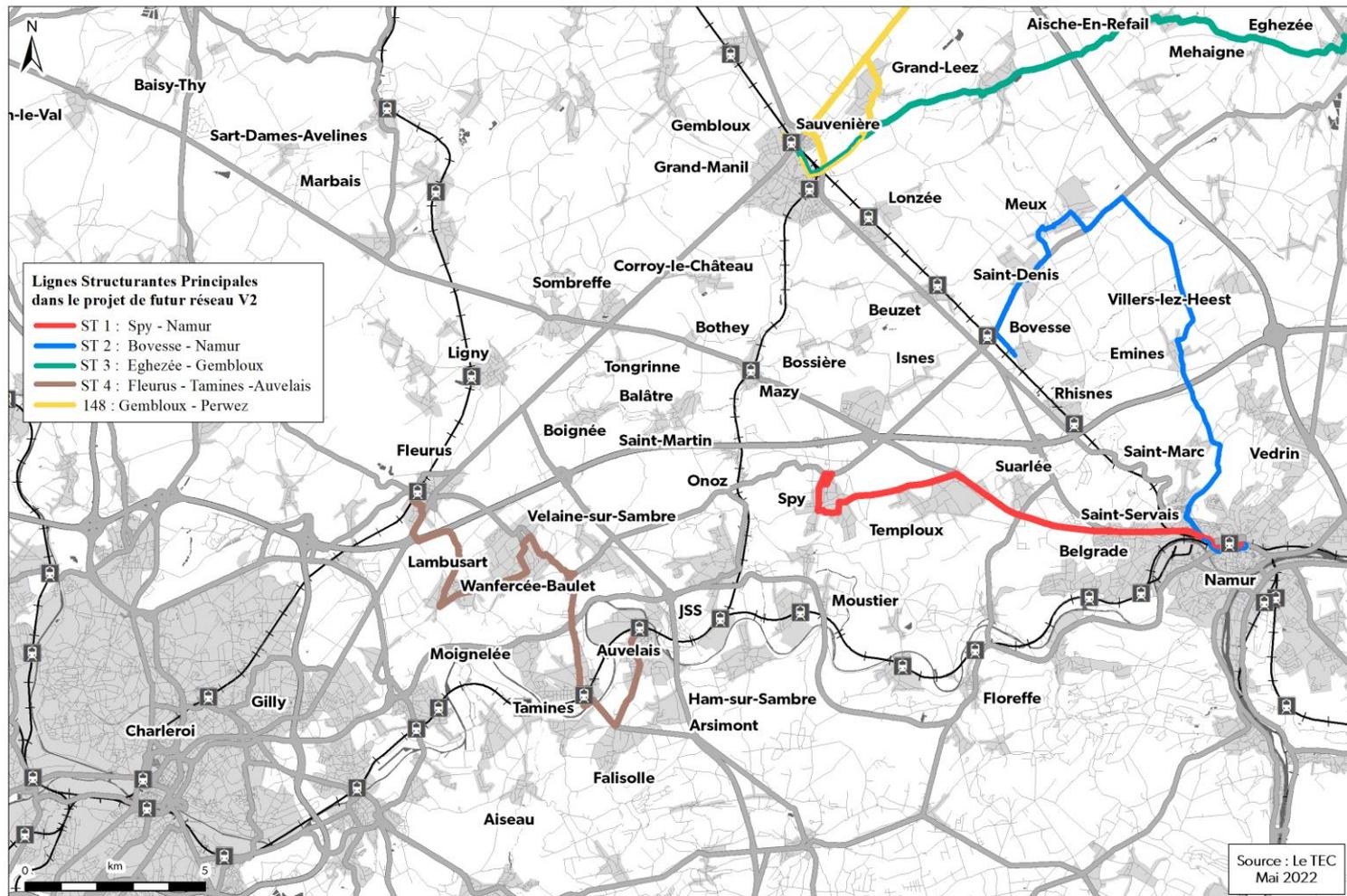
4 lignes Express

Ligne	Jour de semaine	Jour de vacances	Samedi	Dimanche
E5 : Nivelles - Namur	1bus/h/sens de 6h à 20h	1bus/h/sens de 6h à 20h	1 bus/2h/sens de 9h à 19h	/
E6 : Gembloux - LLN - Wavre	1bus/h/sens de 6h à 20h (2bus/h/sens HP)	1bus/h/sens de 6h à 20h (2bus/h/sens HP)	1bus/h/sens de 9h à 19h	/
E83 : Gembloux-Charleroi	1bus/h/sens de 6h à 20h	1bus/h/sens de 6h à 20h	1 bus/2h/sens de 9h à 19h	/
EXP1 : Tamines - Auvelais -	8bus/sens entre 5h et 19h	8bus/sens entre 5h et 19h	/	/

Améliorations :

- E83 : Détour par Ligny et Sombreffe

- EXP1 : Départ de Tamines (au lieu d'Auvelais) ; ligne bidirectionnelle ; augmentation du nombre d'arrêt desservi et du nombre de passage par jour



Source : Le TEC
Mai 2022

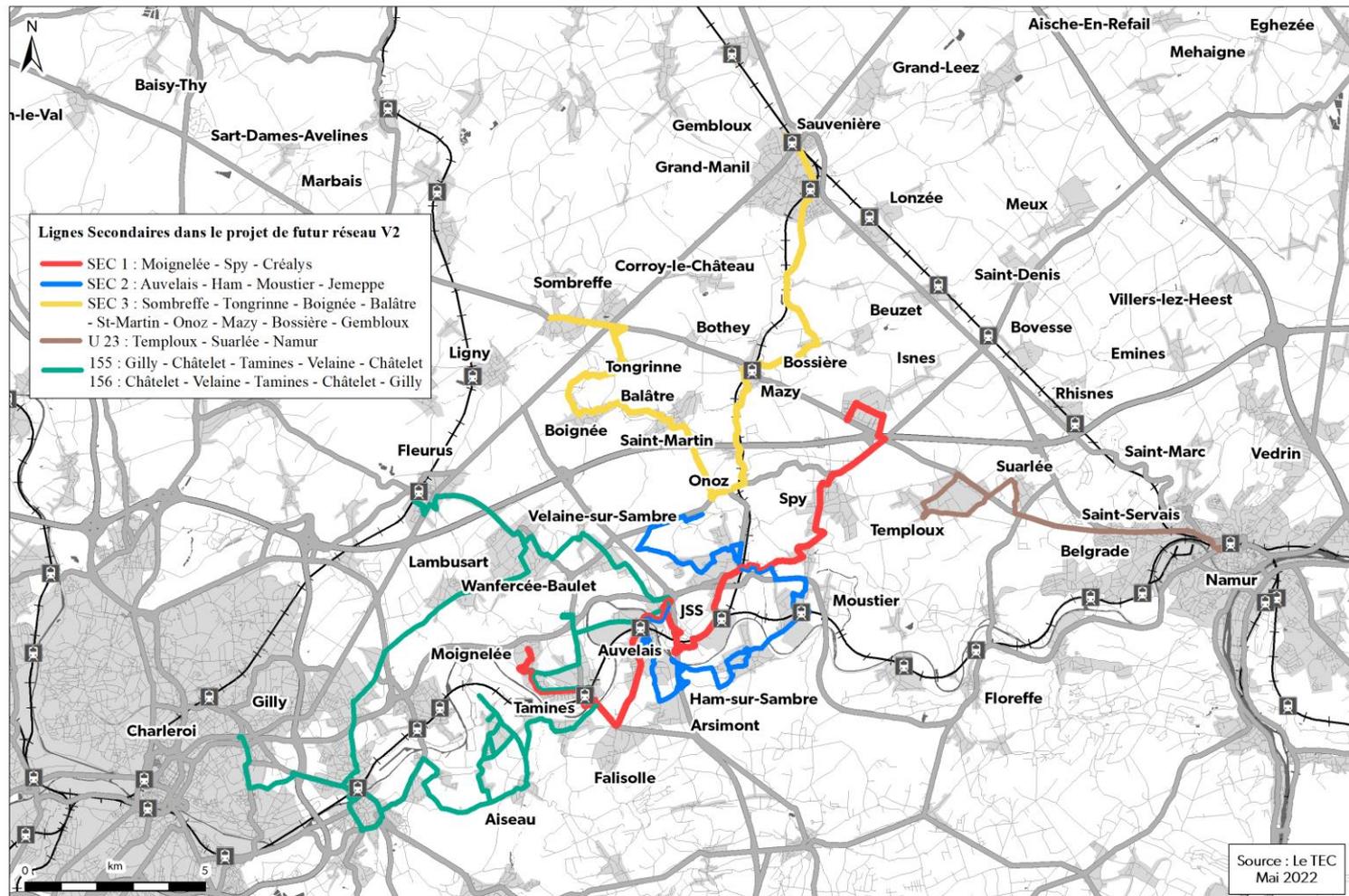
5 lignes structurantes principales

Ligne	Jour de semaine	Jour de vacances	Samedi	Dimanche
ST 1 : Spy-Namur	1bus/h/sens de 6h à 22h + renfort HP	1bus/h/sens de 6h à 22h	1bus/h/sens de 8h à 22h	1 bus/2h/sens de 9h à 19h
ST 2 : Bovesse-Namur	1bus/h/sens de 6h à 22h + renfort HP	1bus/h/sens de 6h à 22h	1bus/h/sens de 8h à 22h	2 bus/2h/sens de 9h à 19h
ST 3 : Eghezée-Gembloux	6bus vers Gembloux, 5bus vers Eghezée	6bus vers Gembloux, 5bus vers Eghezée	/	1 A/R
ST 4 : Fleurus-Tamines-Auvelais	1bus/h/sens de 6h à 20h	1bus/h/sens de 6h à 20h	1bus/h/sens de 9h à 19h	1 bus/2h/sens de 9h à 19h
148 : Gembloux - Perwez	1bus/h/sens de 6h à 20h	1bus/h/sens de 6h à 20h	1bus/h/sens de 9h à 19h	1bus/2h/sens de 9h à 19h

Améliorations :

- **ST1 : Augmentation du nombre d'arrêt desservi et de l'amplitude horaire**
- **ST2 : Augmentation du nombre d'arrêt desservi et de l'amplitude horaire**
- **ST3 : Augmentation du nombre d'arrêt desservi et du nombre de passage par jour ; ajout d'un A/R le dimanche**
- **ST4 : Détour par Lambusart en attendant le redéploiement de la zone de Fleurus**

Projet de futur réseau - V2 - Lignes Secondaires



Source : Le TEC
Mai 2022

4 lignes secondaires

Ligne	Jour de semaine	Jour de vacances	Samedi	Dimanche
SEC 1 : Moignelée-Spy	2bus/h/sens de 6h à 20h + renfort HP	2bus/h/sens de 6h à 20h	1bus/h/sens de 9h à 19h	1bus/2h/sens de 9h à 19h
SEC 2 : Avelais - Arsimont - Ham - Moustier - Jemeppe	1bus/2h/sens de 6h à 19h (1bus/h/sens HP)	1bus/2h/sens de 6h à 19h (1bus/h/sens HP)	1bus/2h/sens de 9h à 19h	/
SEC 3 : Sombreffe - Tongrinne - Boignée - Bâlatre - St-Martin - Onoz - Mazy - Bossière - Gembloux	1bus/h/sens HP + 1/R vers midi	1bus/h/sens HP + 1/R vers midi	1bus/2h/sens de 9h à 19h	/
U23 : Temploux - Suarlée - Namur	1bus/h/sens de 6h à 19h + renfort HP	1bus/h/sens de 6h à 19h	1bus/2h/sens de 9h à 19h	1bus/2h/sens de 9h à 19h
155 et 156 : Gilly-Châtelet-Tamines-Velaine	1bus/h/sens de 4h30 à 21h30 + renfort HP	1bus/h/sens de 4h30 à 21h30	1bus/h/sens de 5h30 à 20h30	1bus/h/sens de 5h30 à 20h30

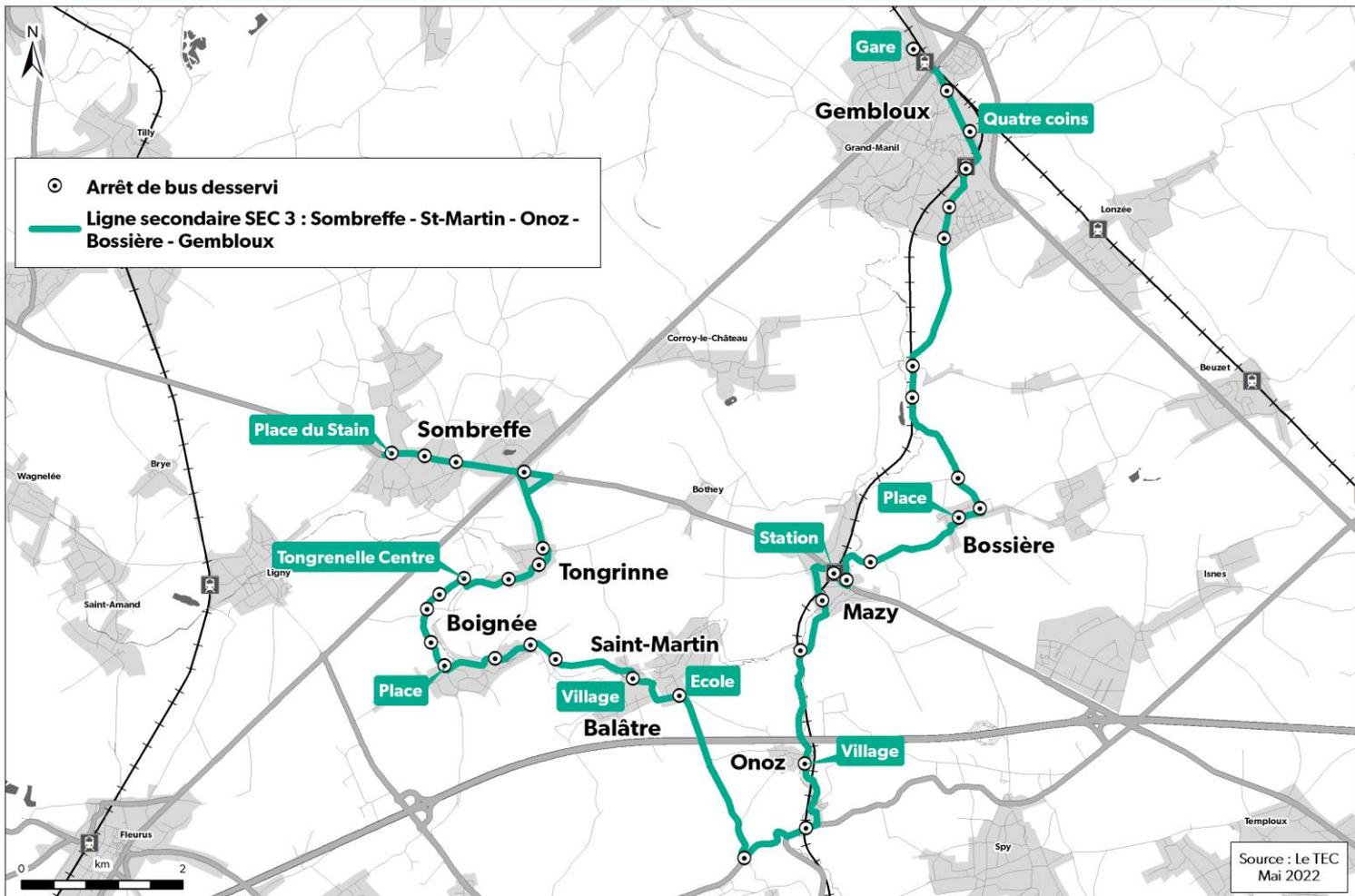
Améliorations :

- **SEC 1 : Prolongement jusqu'au zoning de Spy et Créalys ; changement d'itinéraire à Avelais pour desservir un nouveau pôle commercial**
- **SEC 2 et SEC 3 : Nouvelles lignes complètement retravaillées**

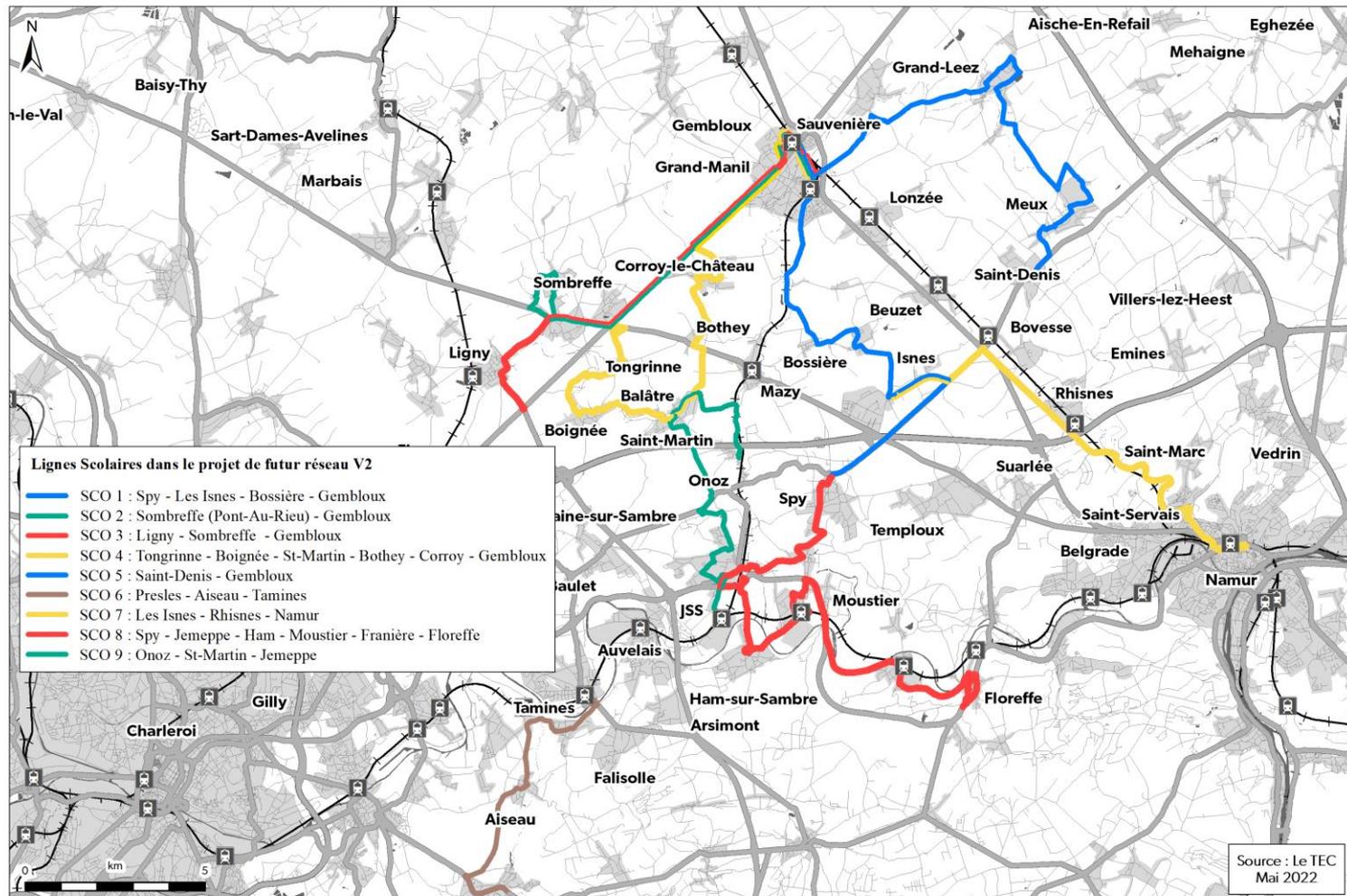
**Réflexion
en cours**

SEC 3 ou Transport à la Demande

- Plus direct, rapide, souple
- Coûts d'exploitation TAD < service régulier
- Coûts environnementaux < service régulier car véhicule plus petit



Projet de futur réseau - V2 - Lignes Scolaires

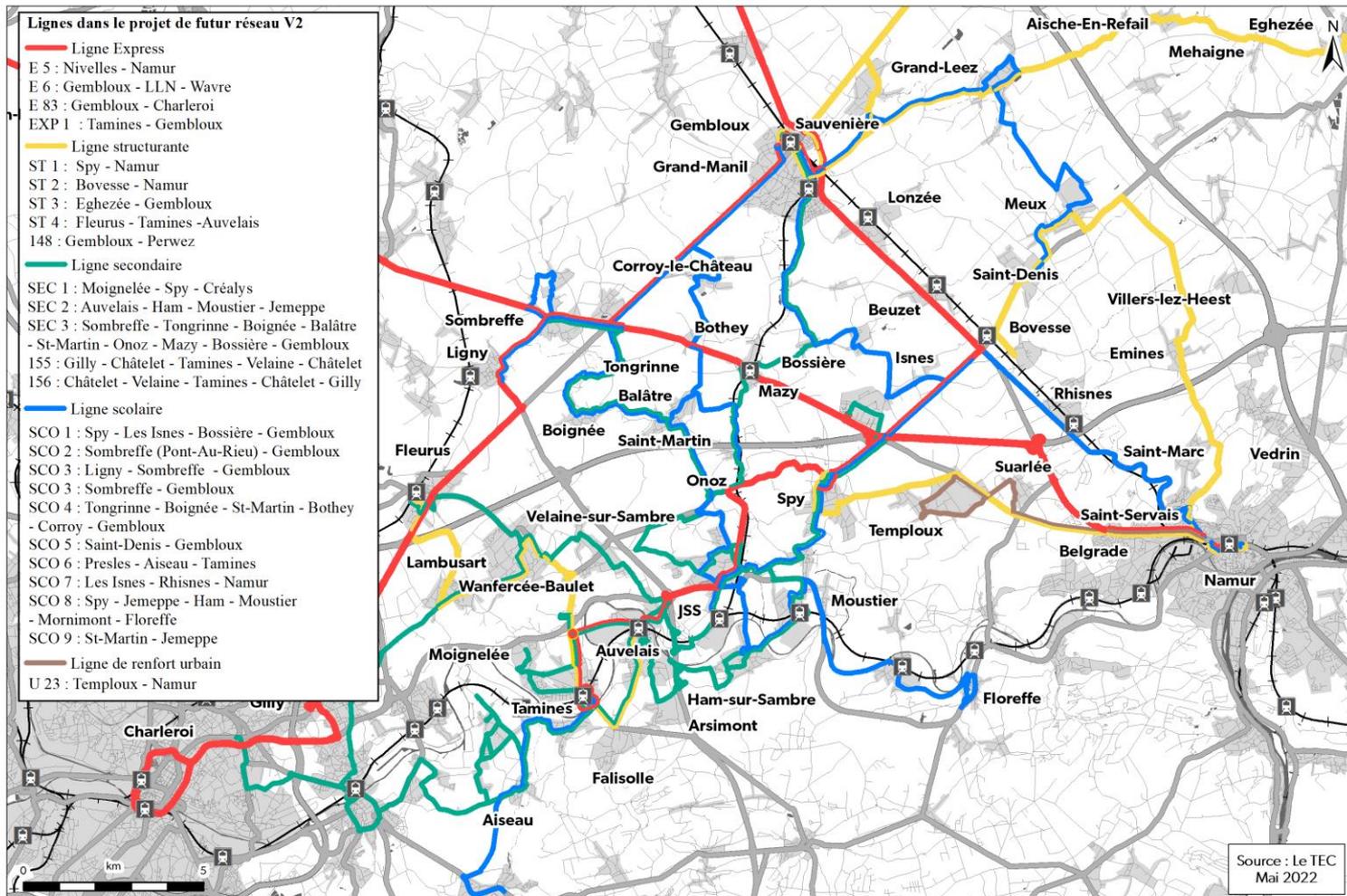


9 lignes scolaires

Ligne	Jour de semaine
SCO 1 : Spy - Gembloux	1 A/R
SCO 2 : Sombreffe (Pont-au-Rieu) - Gbx	1 A/R
SCO 3 : Ligny-sombreffe-Gembloux	3 A/R
SCO 4 : Tongrinne - Boignée - St- Martin - Bothey - Corroy - Gbx	2 A/R
SCO 5 : St denis-Meux-Grand-leez- gembloux	2 A/R
SCO 6 : Presles - Aiseau-Sambreville	1 A/R
SCO 7 : Les Isnes - Rhisnes - Namur	1 A/R
SCO 8 : Spy, Jemeppe, Ham, Moustier, Franière, Floreffe.	1 A/R
SCO 9 : Onoz - St-Martin - Jemeppe	1 A/R

Maintien de la ligne

Nouvelles
lignes



Source : Le TEC
Mai 2022

Planning de mise en exploitation

Planning prévisionnel

- **Mai 2022 : Validation par l'OCBM => GO – NO GO**
- **Juin – Décembre 2022 : Etudes opérationnelles fines : mise en production et adaptations possibles à la marge**
- **Décembre 2022 : OCBM et confirmation du planning**
- **Juin 2022 jusqu'au redéploiement en 2023 : comité de suivi opérationnel entre les communes, l'AOT, le TEC et le SPW Routes (si besoin infra)**

- **Juillet 2023 : redéploiement**

- **2025 : Evaluation**

2.1.1 Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur le nouveau scénario opérationnel proposé par l'OTW.

L'Organe charge l'OTW de continuer les études opérationnelles fines et la mise en production pour une mise en oeuvre en juillet 2023.

L'Organe prend acte que des modifications à la marge, notamment en termes d'itinéraire, sont encore possibles suites aux études opérationnelles fines.

L'Organe prend acte que l'échéance de juillet 2023 et la création du nouveau réseau sera à confirmer lors du prochain OCBM d'automne 2022, en fonction des études opérationnelles fines.

2.1. ETUDES OPÉRATIONNELLES DU REDÉPLOIEMENT DE LA ZONE DE GEMBLoux

2.1.2. Conformité aux ambitions régionales et adaptation des ambitions tactiques régionales (PRTP)

AOT

*Point pour avis de l'Organe
Document préparatoire transmis*

2.1.2. CONFORMITÉ AUX AMBITIONS RÉGIONALES ET ADAPTATION DES AMBITIONS TACTIQUES RÉGIONALES (PRTP)

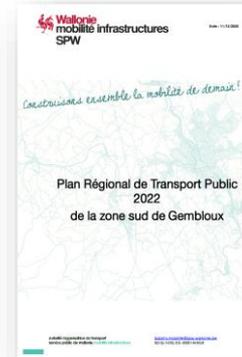
Contexte :

15/12/20 : Edition du PRTP de la zone de Gembloux

- Définition des liaisons cibles et de leurs niveaux de services

2021-2022 : études opérationnelles de l'OTW

- l'OTW a étudié et planifié ces évolutions de l'offre et généré différents scénarios (itinéraire, amplitude approximative, fréquence, service alternatif, gamme tarifaire des services alternatifs, mesures d'accompagnement souhaitables).
- Démarche d'information et participation citoyenne



Les résultats de cette consultation ont permis à l'OTW d'affiner la proposition de réseau et de proposer un scénario préférentiel à déployer sur la zone.

Sur cette base, **l'Autorité Organisatrice du Transport confirme l'adéquation globale de ce scénario préférentiel avec le PRTP initial.**

2.1.2. CONFORMITÉ AUX AMBITIONS RÉGIONALES ET ADAPTATION DES AMBITIONS TACTIQUES RÉGIONALES (P RTP)

Ambitions cibles modifiées :

Hausse des fréquences sur les liaisons suivantes :

- liaison Express **Sambreville –Jemeppe/Sambre - Créalys – Gembloux**
- liaison principale **Eghezée – Grand-Leez – Gembloux**

Elargissement de l'amplitude horaire sur les liaisons principales vers/depuis Namur :

- liaison **Spy – Temploux – Suarlée – Belgrade – St-Servais – Namur**
- Liaison **gare de St-Denis-Bovesse – Bovesse – St-Denis – Meux – Villers-lez-Heest – Emines – Namur**

Création des liaisons suivantes :

- liaison urbaine **Temploux - Suarlée - Belgrade - St-Servais - Namur**
- liaison secondaire **Sombreffe – Tongrinne – Boignée – St-Martin – Onoz – Mazy – Bossières – Gembloux**
- Liaison scolaire **Les Isnes – Bovesse – Rhisnes – Namur ;**
- liaison scolaire **Spy – Jemeppe – Ham – Moustier – Frasnières – Floreffe.**

2.1.2. CONFORMITÉ AUX AMBITIONS RÉGIONALES ET ADAPTATION DES AMBITIONS TACTIQUES RÉGIONALES (P RTP)

Pas de modification des ambitions cibles sur les liaisons suivantes :

- Liaison **Nivelles – Genappe – Villers-La-Ville – Sombreffe – Gembloux – Namur**
- Liaison **Gembloux – Sombreffe – Fleurus – Charleroi** et liaison **Sombreffe – Ligny – PAE de Boignée**
 - > Desserte de Ligny et de Sombreffe par la ligne Express
- Liaison **Gembloux – Corbais – Louvain-la-Neuve – Wavre**
- Liaison **Perwez – Thorembeis-St-Trond – Sauvenière – Gembloux**
- Liaison **Moignelée – Tamines – Falisolle – Auvelais – Jemeppe – Spy**
- Liaison **Auvelais – Velaine – Velaine/Sambre**
- Liaison **Falisolle - Arsimont – Auvelais**
- Liaison **Bossière – Gembloux**
- Liaison **Meux – Grand-Leez – Gembloux**
- Liaison **Boignée – Ligny - Sombreffe – Tongrinne – Corroy-le-Château – Gembloux**
- Liaison **Aiseau-Presles – Sambreville**

2.1.2. CONFORMITÉ AUX AMBITIONS RÉGIONALES ET ADAPTATION DES AMBITIONS TACTIQUES RÉGIONALES (P RTP)

- **Augmentation de l'amplitude horaire** (jusque 22h) sur les liaisons principales reliant le pôle urbain de Namur.
- **Intermodalité favorisée** sur le territoire, avec ajout de nouveaux points de correspondance.
- **Croissance de l'offre** de +240.000 km/an supplémentaires investis sur la zone par rapport au Plan initial (+ 8%), qui intégrait déjà une croissance de +1.100.000 km pour la mise en place des lignes Express sur la zone ; par rapport à la situation existante en 2018, cela représente ainsi une croissance d'offre de +83% sur la zone.
- **Réorientation de la connexion des villages de Onoz-St-Martin-Balâtre** vers Sombreffe (direct), Gembloux (direct) et Namur (via correspondance à Mazy) plutôt que Jemeppe, ce qui apparaît plus conforme au potentiel.
- **Desserte encore améliorée des villages** (notamment des différents villages de Sombreffe et Gembloux), permettant de supprimer les besoins de couverture de localités par des solutions de mobilité locale sur la zone, si ce n'est en rabattement du territoire vers les mobipôles en développement.
- **Desserte urbaine renforcée** sur l'axe Temploux – Namur.
- Confirmation de toutes les offres scolaires existantes et création d'une **nouvelle liaison scolaire** Jemeppe/Sambre vers Floreffe.

2.1.2. PROPOSITION D'AVIS DE L'ORGANE

L'Organe prend acte de l'analyse de l'Autorité Organisatrice du Transport relative à l'adéquation du scénario préférentiel TEC de redéploiement de la zone de Gembloux avec le Plan Régional de Transport Public établi.

Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales mises à jour (cfr fiches en annexes pour les liaisons ou niveaux de service adaptés) suite à l'étude opérationnelle menée par l'OTW et la participation citoyenne *Mobilli* qui a permis d'aboutir à ce scénario opérationnel préférentiel.

Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base les amendements au Plan Régional de Transport Public de la zone pluricommunale de Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Sambreville et Sombreffe afin de confirmer la compensation régionale nécessaire à l'OTW pour la mise en œuvre du scénario préférentiel.

2.2. ETUDE TACTIQUE DE REDÉPLOIEMENT URBAIN DE L'AXE NORD-SUD DE NAMUR : ÉTAT D'AVANCEMENT ET PLANNING

AOT
Pour information

2.2. ETUDE TACTIQUE DE REDÉPLOIEMENT URBAIN DE L'AXE NORD-SUD DE NAMUR :

ÉTAT D'AVANCEMENT ET CONTEXTE

- Continuité de la dynamique « Nam in Move »
 - Objectifs :
 - Redéploiement du réseau urbain namurois
 - Hiérarchisation du réseau urbain namurois
 - Réseau de transport en commun autour de la N4 (axe Est-Ouest) revu en 2018
 - « Axe Nord-Sud » restant à étudier
 - Dynamique désormais intégrée à la méthodologie régionale de redéploiement
- ➔ Initiation des ateliers par l'AOT en janvier 2022



2.2. ETUDE TACTIQUE DE REDÉPLOIEMENT URBAIN DE L'AXE NORD-SUD DE NAMUR :

ÉTAT D'AVANCEMENT ET CONTEXTE

Etude tactique (AOT)

Partage d'un 1er diagnostic mobilité sur la zone en OCBM (AOT) ▶ **Avis OCBM**

Invitation aux Collèges communaux concernés d'identifier les enjeux de leur territoire pour le 1^{er} atelier

Ateliers techniques d'affinage du diagnostic mobilité et de co-construction du réseau-cible (AOT)
avec SPW M&I (Planification), OTW, SNCB, Communes, Province, UWE, interco, rep. usagers, ...

Atelier de convergence avec les élus de la zone et OTW (AOT)

Présentation du réseau cible de la zone en OCBM (liaisons, niveaux de service, volume d'offre) par l'AOT ▶ **Avis OCBM**

Edition par la Région du **Plan Régional de Transport public de la zone (AOT)**

Invitation aux Conseils communaux concernés de transmettre leurs points d'attention en vue des études opérationnelles

Analyse de scénario(s) opérationnel(s) d'évolution de l'offre TEC sur la zone (OTW)

(itinéraire, arrêts et temps de parcours des lignes, commercialisation, correspondance, besoin d'infrastructures, zones non-desservies, ...)

Démarche d'information publique et de participation citoyenne (facilitateur régional)

Proposition du **scénario préférentiel** de la zone à l'AOT, amendant le cas échéant le PRTP (OTW)

Proposition en OCBM du **scénario préférentiel** de la zone et de sa planification de mise en œuvre (OTW) ▶ **Avis OCBM**

Invitation aux Conseils communaux concernés d'en débattre au préalable sur base du rapport du facilitateur, du PRTP amendé et du scénario préférentiel TEC

Validation par la Région du scénario final à mettre en œuvre (AOT)

Mise à jour des fiches tactiques par liaison, évolution de la compensation régionale globale sur la zone

Etude fine de mise en œuvre opérationnelle par l'OTW (graphicage, habillage, ...) (OTW)

Approbation/avis sur les modifications opérationnelles de l'offre transmises par l'OTW à la Région, sur base du PRTP amendé (AOT)

Mise en service des créations/modifications d'offre (régie/sous-traitées) + communication commerciale (OTW)

Evaluations (AOT) ▶ **Avis OCBM**

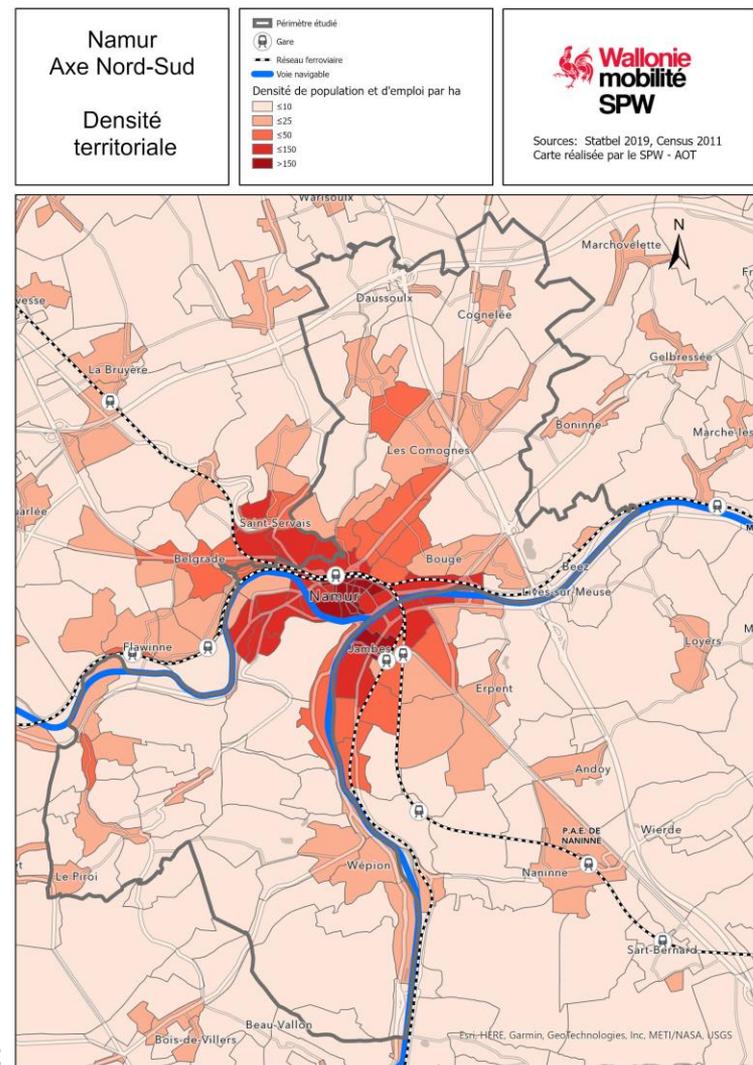
Etudes opérationnelles (OTW)

Exploitation de l'offre

2.2. ÉTUDE TACTIQUE DE REDÉPLOIEMENT URBAIN DE L'AXE NORD-SUD DE NAMUR : PÉRIMÈTRE DE TRAVAIL

Comprend les localités de:

- Daussoulx
- Cognelée
- Champion
- Vedrin
- Bouge
- Beez
- Namur
- Wépion
- + Malonne



2.2. ÉTUDE TACTIQUE DE REDÉPLOIEMENT URBAIN DE L'AXE NORD-SUD DE NAMUR : DIAGNOSTIC MOBILITÉ

Pôles:

- Namur Centre
 - Namur attire à proximité
 - Mais également depuis Andenne et Gembloux
- Jambes

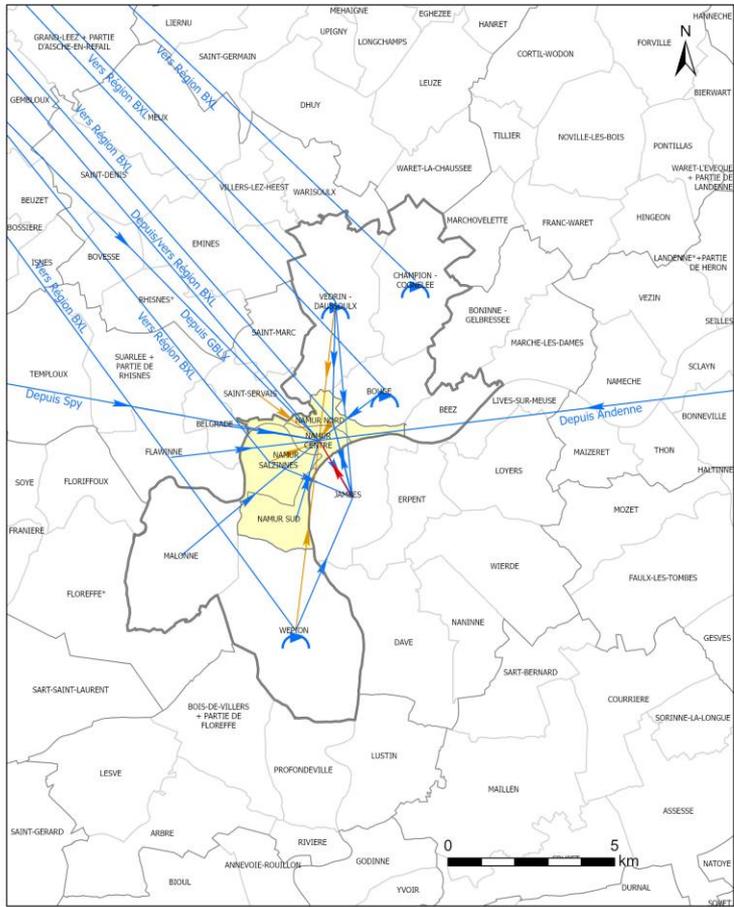
Bruxelles attire

Flux intracommunaux quasi-systématiques

Namur
Axe Nord-Sud
Flux de mobilité:
Déplacements
domicile - travail ou
école secondaire

Limite communale
 Ancienne commune
 Périmètre de redéploiement
 Quartier de Namur
 Nombre de personnes
— 200 - 499
— 500 - 999
— > 1000

Source: Censur 2011, FWB 2020
 Carte réalisée par le SPW - AOT



2.2. ÉTUDE TACTIQUE DE REDÉPLOIEMENT URBAIN DE L'AXE NORD-SUD DE NAMUR :

DIAGNOSTIC MOBILITÉ

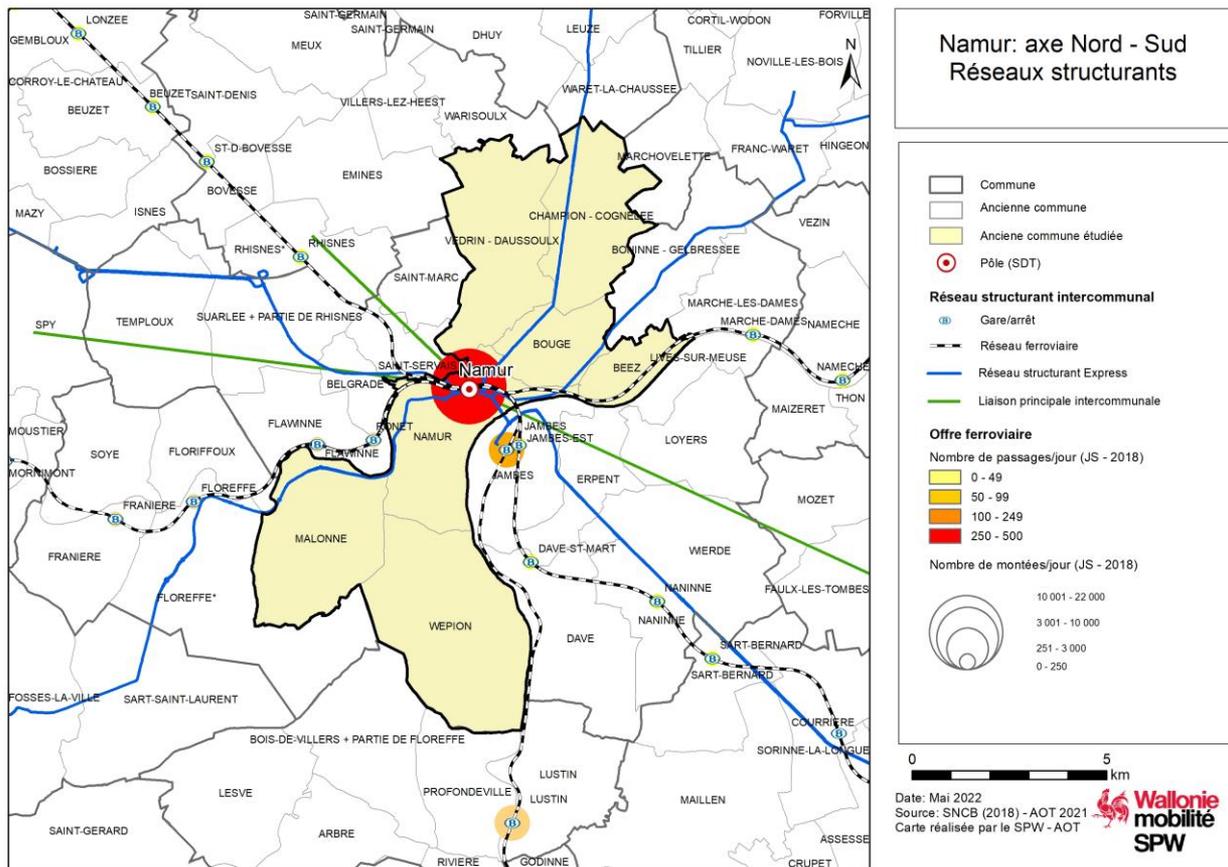
Offre ferroviaire

- Seul arrêt dans la zone: Namur Gare
- D'autres arrêts proximité (Jambes, Flawinne, ...)

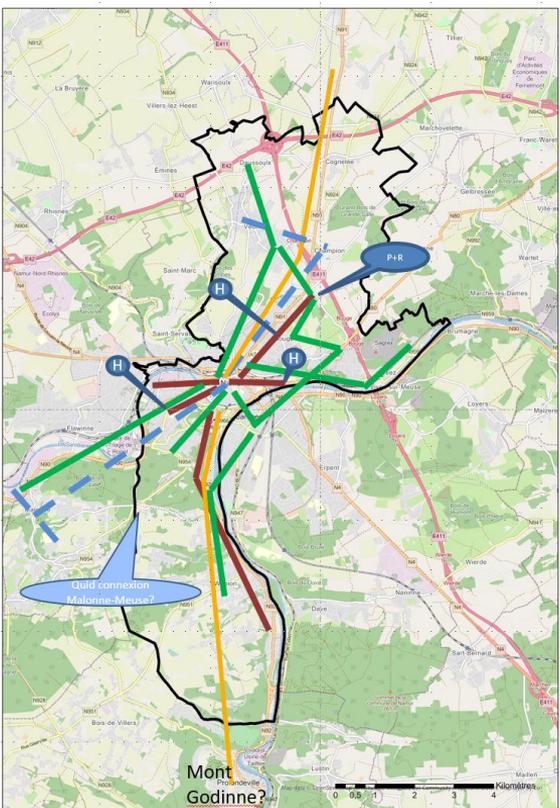
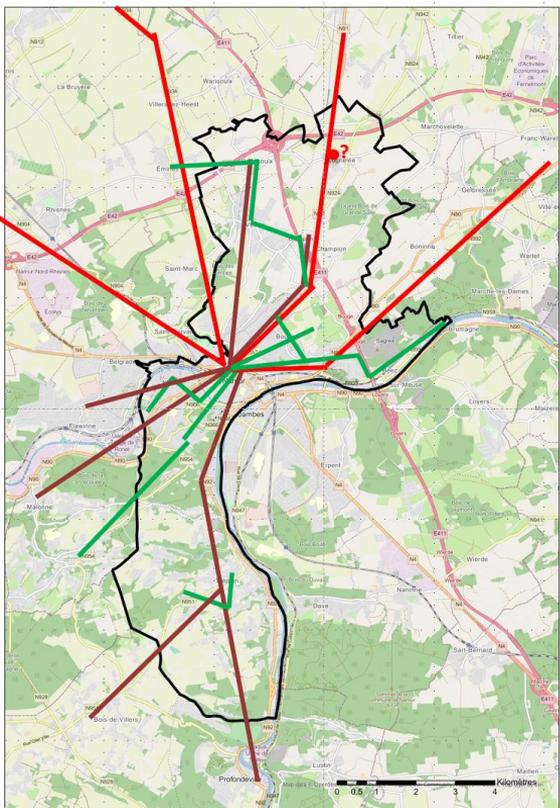
Offre structurante intercommunale

- E84 dessert Bouge et Namur
- E82 dessert Champion, Bouge et Namur
- E86 dessert Malonne et Namur
- E78 et 41 ne desservent que Namur

➔ Politiques d'arrêts ne permettent pas de répondre aux besoins urbains



2.2. ÉTUDE TACTIQUE DE REDÉPLOIEMENT URBAIN DE L'AXE NORD-SUD DE NAMUR : RÉSULTAT DU PREMIER ATELIER : PREMIÈRE ESQUISSE BRUTE DE RÉSEAU CIBLE



- Liaison urbaine structurante
- Liaison urbaine de desserte fine
- - Liaison scolaire
- Desserte fine intercommunale
- Liaison structurante intercommunale
- Ferroviaire

2.2. ÉTUDE TACTIQUE DE REDÉPLOIEMENT URBAIN DE L'AXE NORD-SUD DE NAMUR : ETAPES SUIVANTES

- **Premier atelier** : janvier 2022 (POI et première esquisse brute de réseau cible)
- **Deuxième atelier** est planifié le 15 juin 2022. L'AOT y présentera l'ébauche de réseau cible réalisée sur base des inputs du 1^{er} atelier.
- **Troisième atelier**, avec les élus des communes de la zone et des représentants de l'OTW sera organisé en automne 2022 en préparation de l'OCBM d'automne.
- Automne 2022 : présentation réseau cible OCBM
- 2023 : études opérationnelles (dont participation citoyenne)
- 2024-2025 : Mise en service du réseau adapté

2.2. ETUDE TACTIQUE DE REDÉPLOIEMENT URBAIN DE L'AXE NORD-SUD DE NAMUR :

ETAPES SUIVANTS

Etude tactique (AOT)

Partage d'un 1er diagnostic mobilité sur la zone en OCBM (AOT) ► **Avis OCBM**
Invitation aux Collèges communaux concernés d'identifier les enjeux de leur territoire pour le 1^{er} atelier

Ateliers techniques d'affinage du diagnostic mobilité et de co-construction du réseau-cible (AOT)
avec SPW M&I (Planification), OTW, SNCB, Communes, Province, UWE, interco, rep. usagers, ...

Atelier de convergence avec les élus de la zone et OTW (AOT)

Présentation du réseau cible de la zone en OCBM (liaisons, niveaux de service, volume d'offre) par l'AOT ► **Avis OCBM**

Edition par la Région du **Plan Régional de Transport public de la zone (AOT)**

Invitation aux Conseils communaux concernés de transmettre leurs points d'attention en vue des études opérationnelles

Analyse de scénario(s) opérationnel(s) d'évolution de l'offre TEC sur la zone (OTW)

(itinéraire, arrêts et temps de parcours des lignes, commercialisation, correspondance, besoin d'infrastructures, zones non-desservies, ...)

Démarche d'information publique et de participation citoyenne (facilitateur régional)

Proposition du **scénario préférentiel** de la zone à l'AOT, amendant le cas échéant le PRTP (OTW)

Proposition en OCBM du **scénario préférentiel** de la zone et de sa planification de mise en œuvre (OTW) ► **Avis OCBM**

Invitation aux Conseils communaux concernés d'en débattre au préalable sur base du rapport du facilitateur, du PRTP amendé et du scénario préférentiel TEC

Validation par la Région du scénario final à mettre en œuvre (AOT)

Mise à jour des fiches tactiques par liaison, évolution de la compensation régionale globale sur la zone

Etude fine de mise en œuvre opérationnelle par l'OTW (graphicage, habillage, ...) (OTW)

Approbation/avis sur les modifications opérationnelles de l'offre transmises par l'OTW à la Région, sur base du PRTP amendé (AOT)

Mise en service des créations/modifications d'offre (régie/sous-traitées) + communication commerciale (OTW)

Evaluations (AOT) ► **Avis OCBM**

**Avis OCBM
automne
2022**

Avis OCBM

2.3. ETUDE TACTIQUE DU REDÉPLOIEMENT DE LA ZONE PHILIPPEVILLE-COUVIN : ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE À LA ZONE TOURISTIQUE DES LACS ET ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE TACTIQUE

AOT

*Point pour avis de l'Organe
Document préparatoire transmis*

2.3. ZONE PHILIPPEVILLE-COUVIN: ETAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE TACTIQUE ET INFORMATION DES ÉTAPES SUIVANTES

Ambitions régionales

Objectif FAST / SRM :

- Croissance de la part modale des modes alternatifs à la voiture individuelle
 - Hiérarchisation de l'offre et intermodalité
 - Développement offre structurante et urbaine

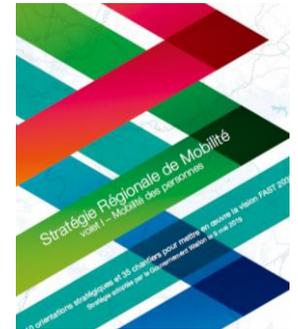
Ambitions régionales :

- 50% d'offre km en charge totale redéployée d'ici 2023

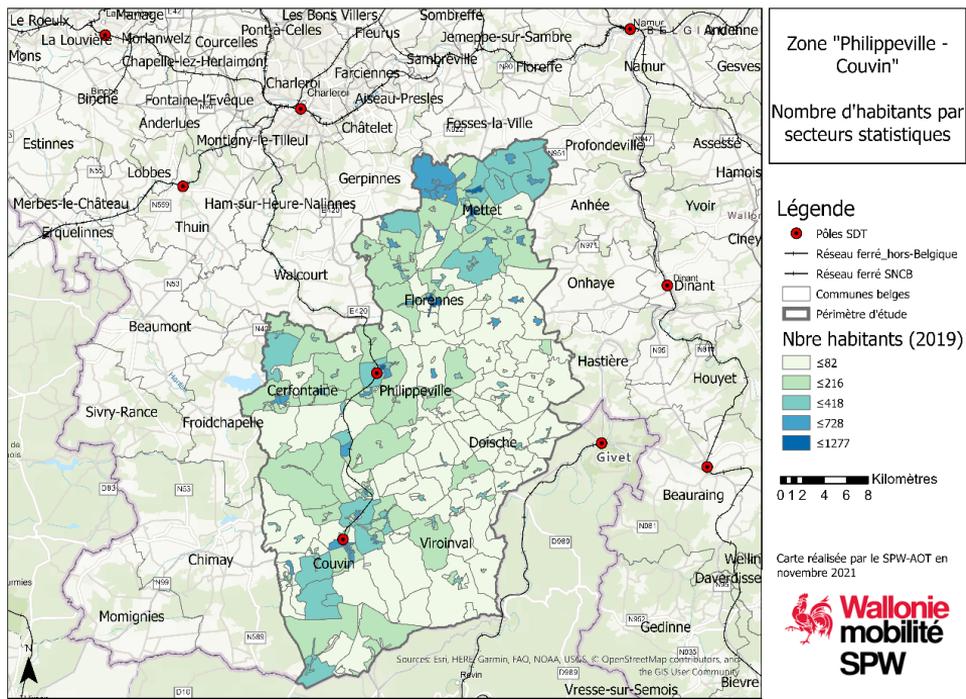
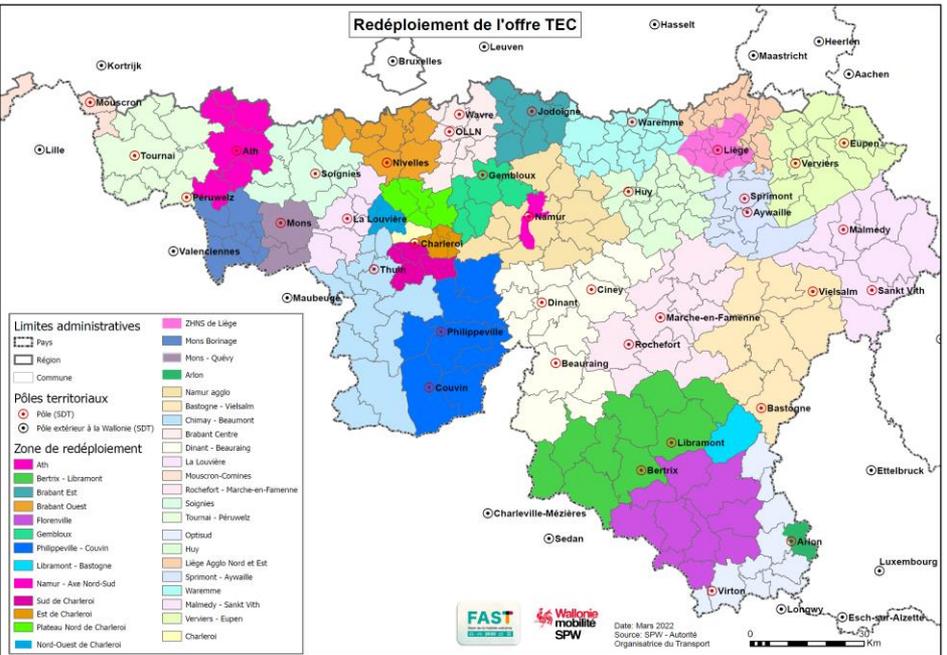
Un redéploiement de l'offre ?

- Amélioration de l'offre de transport en commun en regard des besoins de mobilité (tous modes tous motifs)
- Ambition : amélioration de la fréquentation et la charge moyenne du réseau TEC
- Offre kilométrique TEC constante (en plus des investissements importants de la Région dans le réseau structurant express)

RAPPEL



2.3. REDÉPLOIEMENT ZONE PHILIPPEVILLE-COUVIN : DIAGNOSTIC (TERRITOIRE ET POPULATION)



2.3. ZONE PHILIPPEVILLE-COUVIN : ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE TACTIQUE ET INFORMATION DES ÉTAPES SUIVANTES

Etat des lieux :

- Novembre 2021 : partage du diagnostic en OCBM
- Janvier 2022 : atelier technique avec les communes et parties prenantes concernées pour approfondir le diagnostic et réaliser une esquisse de réseau cible
- Mars 2022 : 2^e atelier technique
 - Suite au dernier atelier, décision de prolonger l'étude de redéploiement

2.3. ZONE PHILIPPEVILLE-COUVIN : ETAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE TACTIQUE ET INFORMATION DES ÉTAPES SUIVANTES

Etapas suivantes :

- Approfondissement du réseau cible
 - en intégrant les données relatives à la fréquentation touristiques des Lacs de l'Eau d'Heure
 - en prenant contact avec AOT françaises pour les liaisons transfrontalières
- Atelier(s) avec les communes de la zone courant du 2e semestre 2022, une fois esquisse robuste de réseau cible
- Nouvel objectif : présentation du réseau cible à l'OCBM Namur d'automne 2022

2.3. ZONE PHILIPPEVILLE-COUVIN : ETAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE TACTIQUE ET INFORMATION DES ÉTAPES SUIVANTES

Etude tactique (AOT)

Partage d'un 1er diagnostic mobilité sur la zone en OCBM (AOT) ► **Avis OCBM**

Invitation aux Collèges communaux concernés d'identifier les enjeux de leur territoire pour le 1^{er} atelier

Ateliers techniques d'affinage du diagnostic mobilité et de co-construction du réseau-cible (AOT) *avec SPW M&I (Planification), OTW, SNCB, Communes, Province, UWE, interco, rep. usagers, ...*

Atelier de convergence avec les élus de la zone et OTW (AOT)

Présentation du réseau cible de la zone en OCBM (liaisons, niveaux de service, volume d'offre) par l'AOT ► **Avis OCBM**

Edition par la Région du **Plan Régional de Transport public de la zone (AOT)**

Invitation aux Conseils communaux concernés de transmettre leurs points d'attention en vue des études opérationnelles

Analyse de scénario(s) opérationnel(s) d'évolution de l'offre TEC sur la zone (OTW)

(itinéraire, arrêts et temps de parcours des lignes, commercialisation, correspondance, besoin d'infrastructures, zones non-desservies, ...)

Démarche d'information publique et de participation citoyenne (facilitateur régional)

Proposition du **scénario préférentiel** de la zone à l'AOT, amendant le cas échéant le PRTP (OTW)

Proposition en OCBM du **scénario préférentiel** de la zone et de sa planification de mise en œuvre (OTW) ► **Avis OCBM**

Invitation aux Conseils communaux concernés d'en débattre au préalable sur base du rapport du facilitateur, du PRTP amendé et du scénario préférentiel TEC

Validation par la Région du scénario final à mettre en œuvre (AOT)

Mise à jour des fiches tactiques par liaison, évolution de la compensation régionale globale sur la zone

Etude fine de mise en œuvre opérationnelle par l'OTW (graphicage, habillage, ...) (OTW)

Approbation/avis sur les modifications opérationnelles de l'offre transmises par l'OTW à la Région, sur base du PRTP amendé (AOT)

Mise en service des créations/modifications d'offre (régie/sous-traitées) + communication commerciale (OTW)

Evaluations (AOT) ► **Avis OCBM**

Exploitation de l'offre

2.3. PROPOSITION D'AVIS DE L'ORGANE

Considérant les enjeux touristiques et économiques de la connexion des Lacs de l'Eau d'Heure, l'Organe recommande d'intégrer au périmètre de la zone de redéploiement « Philippeville – Couvin » en cours l'étude de l'accessibilité aux Lacs par l'Est.

L'Organe prend acte du report à l'automne 2022 de la présentation de la proposition de Plan Régional de Transport Public pour la zone « Philippeville-Couvin », intégrant alors les ambitions de connexion des Lacs.

2.4. MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION DES REDÉPLOIEMENTS D'ICI 2030 DANS LE BASSIN DE NAMUR

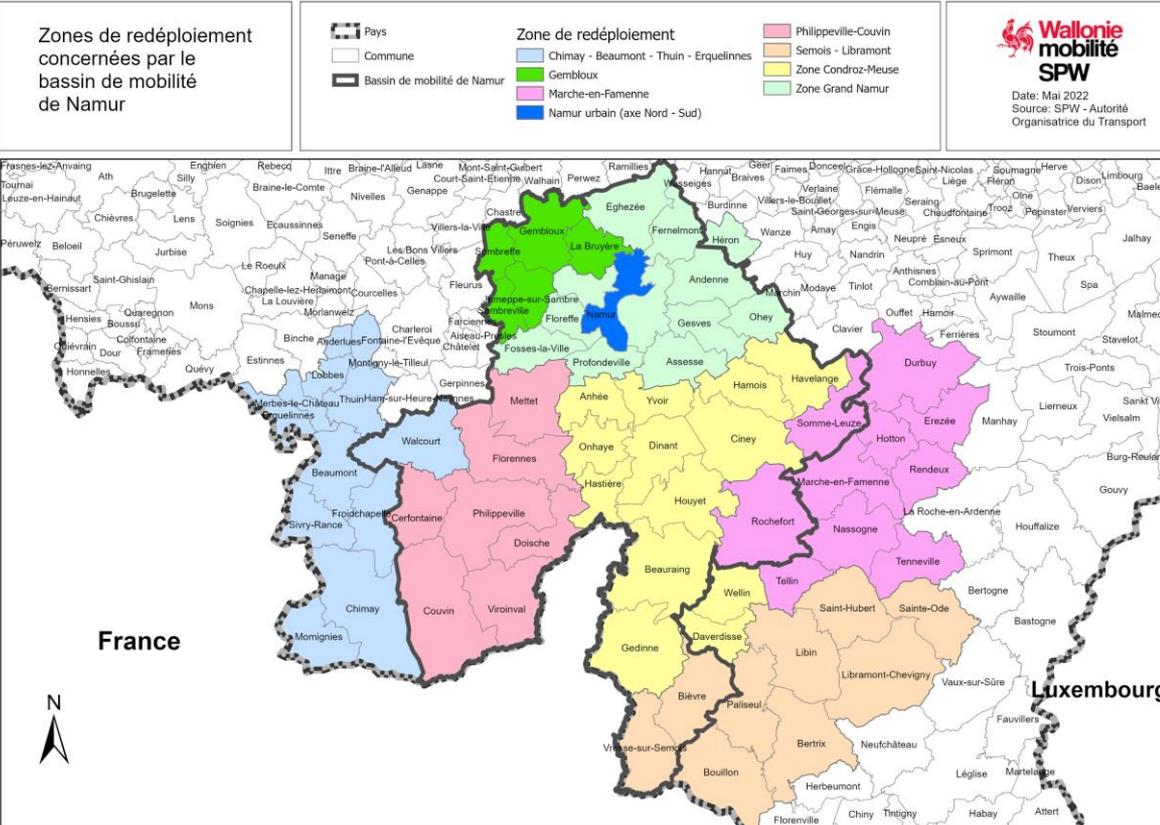
AOT

*Point pour avis de l'Organe
Document préparatoire transmis*

3.2. PLANIFICATION DES REDÉPLOIEMENTS JUSQU'EN 2030 DANS LE BASSIN DE NAMUR

Périmètre et planification concertée TEC-SPW jusque 2030

Zone de redéploiement	Diagnostic	Etudes opérationnelles et participation citoyenne	Mise en œuvre opérationnelle
Gembloux	Automne 2019	2022	2023
Philippeville-Couvin	Automne 2021	2023	2025
Namur urbain	Printemps 2022	2023	2024
Bertrix-Libramongt	Automne 2022	2024	2025
Marche-en-Famenne	Printemps 2024	2025	2026
Condroz-Meuse	Printemps 2025	2026	2027
Grand Namur	Printemps 2026	2027	2028-2030



2.4. PROPOSITION D'AVIS DE L'ORGANE

L'Organe émet un avis favorable sur le périmètre et l'évolution du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :

- Etude du redéploiement de la zone Philippeville-Couvin (en cours) : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude de redéploiement de la zone urbaine de Namur (en cours) : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2022 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Bertrix-Libramont : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2022 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2023 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone de Marche-en-Famenne : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2024 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2024 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Condroz-Meuse : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2025 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2025 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone du Grand Namur : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2026 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2026 le projet de réseau cible (ambitions tactiques).

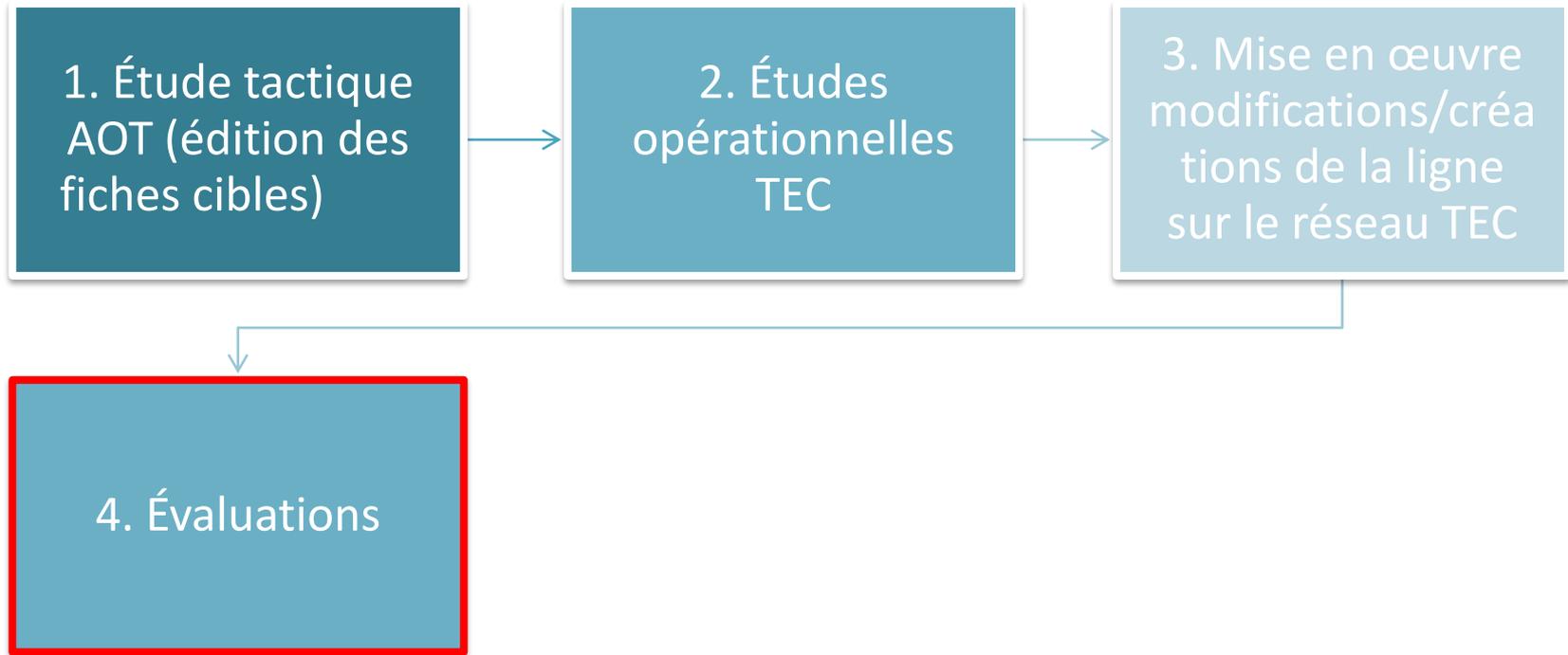
3. EVALUATION DE L'OFFRE

3.1. PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'OFFRE DÉPLOYÉE : MÉTHODOLOGIE ET PLANNING

AOT

*Point pour avis de l'Organe
Document préparatoire transmis*

PROCESSUS DE REDÉPLOIEMENT DE L'OFFRE (ART.19 DU CSP)



PROCESSUS DE REDÉPLOIEMENT D'OFFRE : ARTICLE 19 DU CSP

Etude tactique (AOT)

Partage d'un 1er diagnostic mobilité sur la zone en OCBM (AOT) ▶ **Avis OCBM**

Invitation aux Collèges communaux concernés d'identifier les enjeux de leur territoire pour le 1^{er} atelier

Ateliers techniques d'affinage du diagnostic mobilité et de co-construction du réseau-cible (AOT) avec SPW M&I (Planification), OTW, SNCB, Communes, Province, UWE, interco, rep. usagers, ...

Atelier de convergence avec les élus de la zone et OTW (AOT)

Présentation du réseau cible de la zone en OCBM (liaisons, niveaux de service, volume d'offre) par l'AOT ▶ **Avis OCBM**

Edition par la Région du **Plan Régional de Transport public de la zone (AOT)**

Invitation aux Conseils communaux concernés de transmettre leurs points d'attention en vue des études opérationnelles

Analyse de scénario(s) opérationnel(s) d'évolution de l'offre TEC sur la zone (OTW)

(itinéraire, arrêts et temps de parcours des lignes, commercialisation, correspondance, besoin d'infrastructures, zones non-desservies, ...)

Démarche d'information publique et de participation citoyenne (facilitateur régional)

Proposition du **scénario préférentiel** de la zone à l'AOT, amendant le cas échéant le PRTP (OTW)

Proposition en OCBM du **scénario préférentiel** de la zone et de sa planification de mise en œuvre (OTW) ▶ **Avis OCBM**

Invitation aux Conseils communaux concernés d'en débattre au préalable sur base du rapport du facilitateur, du PRTP amendé et du scénario préférentiel TEC

Validation par la Région du scénario final à mettre en œuvre (AOT)

Mise à jour des fiches tactiques par liaison, évolution de la compensation régionale globale sur la zone

Etude fine de mise en œuvre opérationnelle par l'OTW (graphicage, habillage, ...) (OTW)

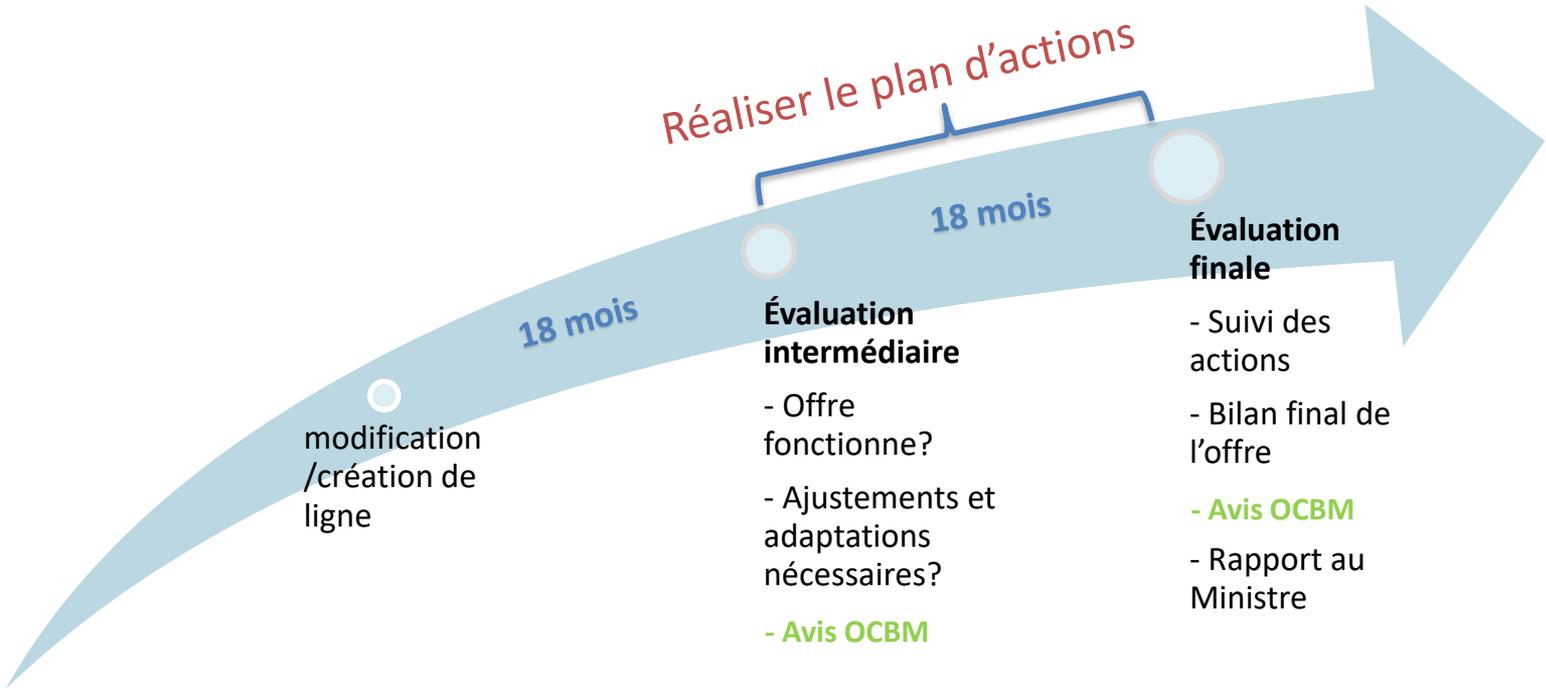
Approbation/avis sur les modifications opérationnelles de l'offre transmises par l'OTW à la Région, sur base du PRTP amendé (AOT)

Mise en service des créations/modifications d'offre (régie/sous-traitées) + communication commerciale (OTW)

Evaluations (AOT) ▶ **Avis OCBM**

Exploitation de l'offre

ÉVALUATION D'UNE LIGNE MODIFIÉE OU CRÉÉE



RÔLE DES PARTIES PRENANTES

Piloter l'évaluation



AOT

Participer et alimenter les ateliers d'évaluation



AOT, OTW, communes, représentants des usagers, SPW routes, autres...

Réaliser le plan d'action



OTW, Communes, SPW Routes

- Exemples de données, indicateurs ou outils :
- données de fréquentation (OTW)
 - Rapport des inspecteurs (AOT)
 - Rapport des représentants des usagers
 - Enquête clientèle (OTW)
 - Analyse de la fonctionnalité des correspondances
- (OTW, SNCB, Communes, POI)

Monitoring des actions par AOT



PLANIFICATION CONCERTÉE AVEC LE TEC DES ÉVALUATIONS POUR LES LIGNES MODIFIÉES/CRÉÉES AU SEIN DU BASSIN DE NAMUR

Numéro ligne	Nom	Planification de l'évaluation intermédiaire	Planification de l'évaluation finale
E84	Waremme - Namur	Automne 2021	Printemps 2023
E5	Nivelles - Namur	Printemps 2022	Printemps 2025
E78	Bastogne - Marche - (Namur)	Printemps 2023	Automne 2024
E80	Havelange-Dinant	Printemps 2023	Automne 2024
E86	(Viroinval-Couvin-) Philippeville - Florennes - Mettet - Fosses-la-Ville - Floreffe – Namur	Printemps 2023	2026
41	Gesves - Namur	Printemps 2023	Automne 2024
42	Namur - Faux - Seilles	Printemps 2023	Automne 2024
827	Hannut - Eghezée	/	Printemps 2023
1	Jambes Petit-Ry - Saint-Marc	Automne 2023	Printemps 2025
9	Jambes Amée - Flawinne	Automne 2023	Printemps 2025
19	Andenne-Forville	Automne 2023	Printemps 2025
80	Namur - Jambes Clos des Sarts	Automne 2023	Printemps 2025
89	Namur - Naninne	Automne 2023	Printemps 2025
E83	Gembloux-Charleroi	Printemps 2024	Automne 2025
E6	Wavre - LLN - Gembloux	Printemps 2024	2029

▶ Avis OCBM

▶ Avis OCBM

Planification concertée des évaluations

2022

2023

2024

2025

Printemps
2022

Intermédiaire :
E5 Nivelles -
Namur

Printemps

Intermédiaire :
E78 Bastogne – Marche –
(Namur)
E80 Havelange – Dinant
E86 (Viroinval – Couvin -)
Philippeville – Florennes –
Mettet – Fosses-la-Ville –
Floreffe – Namur
41 Gesves – Namur
42 Namur – Faux - Seilles

Finale :
E84 Waremmе - Namur
827 Hannut - Eghezée

Automne

Intermédiaire :

1 Jambes Petit Ry –
Saint-Marc
9 Jambes Amée –
Flawine
19 Andenne – Forville
80 Namur – Jambes
Clos des Sarts
89 Namur - Naninne

Printemps

Intermédiaire :
E83 Gembloux –
Charleroi
E6 Wavre – LLn -
Gembloux

Automne

Finale :
E78 Bastogne –
Marche – (Namur)
E80 Havelange –
Dinant
41 Gesves – Namur
42 Namur – Faux -
Seilles

Printemps

Finale:
E5 Nivelles – Namur
1 Jambes Petit Ry – Saint-
Marc
9 Jambes Amée – Flawine
19 Andenne – Forville
80 Namur – Jambes Clos
des Sarts
89 Namur - Naninne

Automne

Finale :
E83
Gembloux -
Charleroi

3.1 Proposition d'avis de l'Organe

- ☞ **L'Organe prend acte du processus conjoint d'évaluation de l'offre déployée établi par l'AOT et l'OTW. Il confirme l'intérêt d'impliquer des parties prenantes dans l'évaluation et dans la mise en œuvre d'actions améliorant l'offre de transport public, son accessibilité et son attractivité.**
- ☞ **Il émet un avis favorable sur l'identification et la planification des évaluations des lignes créées ou modifiées au sein du bassin de Namur ces dernières années.**
- ☞ **Il invite l'AOT à initier la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les offres déployées identifiées dans la note qui lui est soumise et invite également toutes les parties prenantes à partager leurs contributions, à participer activement au processus et à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées.**

3.2. EVALUATION DE LA LIGNE E5 (NIVELLES – NAMUR) : RÉSULTATS ET PLAN D' ACTIONS

AOT

*Point pour avis de l'Organe
Document préparatoire transmis*

3.2. Evaluation intermédiaire de la ligne E5

- L'AOT « encadre un processus d'évaluation et d'adaptation du projet d'offre redéployée, dans les 12 mois qui suivent la mise en production » (Contrat de Service Public OTW 2019-2023)
- Premier bilan dressé pour la ligne E5 Nivelles – Namur
 - Atelier réalisé le 18/03/21 avec une série de parties prenantes
 - Premier bilan opérationnel partagé par l'OTW
 - Etablissement collectif d'un plan d'actions pour améliorer rapidement l'attractivité et l'accessibilité de cette nouvelle offre Express en 3 volets

Confirmation de l'offre
et ajustement tactique
du niveau de service

Ajustement
opérationnel de la ligne

Amélioration de l'accessibilité,
confort et sécurité des arrêts
et cheminements

LA LIGNE EXPRESS E5 : Nivelles - Namur

TEMPS DE PARCOURS : 66 minutes

DISTANCE : 48 km

VITESSE COMMERCIALE : 43,6 km/h

HORAIRE :

ARRÊTS DESSERVIS : 15

E5 Direction NAMUR

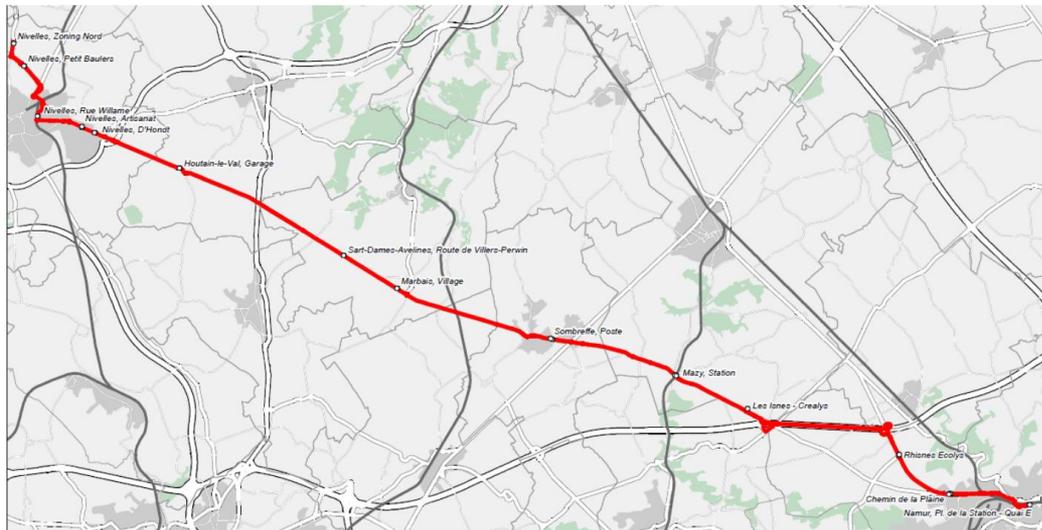
Horaire valable dès le 01/01/2022

Ecole

Jours de circulation	
Nivelles, Zoning Nord	5:40 6:40 7:40 8:40 9:40 10:40 11:40 12:40 13:40 14:40 15:40 16:40 17:40 18:40 19:40
Nivelles, Petit Baulers	5:42 6:42 7:42 8:42 9:42 10:42 11:42 12:42 13:42 14:42 15:42 16:42 17:42 18:42 19:42
Nivelles, Rue Willame	5:47 6:47 7:47 8:47 9:47 10:47 11:47 12:47 13:47 14:47 15:47 16:47 17:47 18:47 19:47
Nivelles, Artisanat	5:52 6:52 7:52 8:52 9:52 10:52 11:52 12:52 13:52 14:52 15:52 16:52 17:52 18:52 19:52
Nivelles, D'Hondt	5:53 6:53 7:53 8:53 9:53 10:53 11:53 12:53 13:53 14:53 15:53 16:53 17:53 18:53 19:53
Houtain-le-Val, Garage	5:58 6:58 7:58 8:58 9:58 10:58 11:58 12:58 13:58 14:58 15:58 16:58 17:58 18:58 19:58
Baisy-Thy, Quatre Bras	6:02 7:02 8:02 9:02 10:02 11:02 12:02 13:02 14:02 15:02 16:02 17:02 18:02 19:02 20:02
S.D.Avelines, R.V.Pervin	6:06 7:06 8:06 9:06 10:06 11:06 12:06 13:06 14:06 15:06 16:06 17:06 18:06 19:06 20:06
Marbaix, Village	6:09 7:09 8:09 9:09 10:09 11:09 12:09 13:09 14:09 15:09 16:09 17:09 18:09 19:09 20:09
SOMBREFFE Poste	6:16 7:16 8:16 9:16 10:16 11:16 12:16 13:16 14:16 15:16 16:16 17:16 18:16 19:16 20:16
MAZY Station	6:21 7:23 8:23 9:21 10:21 11:21 12:21 13:21 14:21 15:21 16:21 17:21 18:21 19:21 20:21
Les Isnes - Créalis	6:25 7:27 8:27 9:25 10:25 11:25 12:25 13:25 14:25 15:25 16:25 17:25 18:25 19:25 20:25
Rhismes, Ecoles	6:33 7:35 8:35 9:33 10:33 11:33 12:33 13:33 14:33 15:33 16:33 17:33 18:33 19:33 20:33
BELGRADE Chemin de la Plaine	6:37 7:39 8:39 9:37 10:37 11:37 12:37 13:37 14:37 15:37 16:37 17:37 18:37 19:37 20:37
Namur (Pl. de la Station)	6:46 7:53 8:53 9:46 10:46 11:46 12:46 13:46 14:46 15:46 16:46 17:46 18:46 19:46 20:46
Voyage	1 3 5 7 9 11 13 15 17 19 21 23 25 27 29

Direction NIVELLES

Jours de circulation	
Namur (Pl. de la Station)	6:11 7:08 8:11 9:11 10:11 11:11 12:11 13:11 14:11 15:10 16:08 17:10 18:11 19:11 20:11
BELGRADE Chemin de la Plaine	6:20 7:17 8:20 9:20 10:20 11:20 12:20 13:20 14:20 15:19 16:17 17:19 18:20 19:20 20:20
Rhismes, Ecoles	6:24 7:21 8:24 9:24 10:24 11:24 12:24 13:24 14:24 15:23 16:21 17:23 18:24 19:24 20:24
Les Isnes - Créalis	6:33 7:30 8:33 9:33 10:33 11:33 12:33 13:33 14:33 15:32 16:30 17:32 18:33 19:33 20:33
MAZY Station	6:38 7:35 8:38 9:38 10:38 11:38 12:38 13:38 14:38 15:37 16:35 17:37 18:38 19:38 20:38
SOMBREFFE Poste	6:45 7:42 8:45 9:45 10:45 11:45 12:45 13:45 14:45 15:44 16:42 17:44 18:45 19:45 20:45
Marbaix, Village	6:52 7:49 8:52 9:52 10:52 11:52 12:52 13:52 14:52 15:51 16:49 17:51 18:52 19:52 20:52
S.D.Avelines, R.V.Pervin	6:54 7:51 8:54 9:54 10:54 11:54 12:54 13:54 14:54 15:53 16:51 17:53 18:54 19:54 20:54
Baisy-Thy, Quatre Bras	6:59 7:56 8:59 9:59 10:59 11:59 12:59 13:59 14:59 15:58 16:56 17:58 18:59 19:59 20:59
Houtain-le-Val, Garage	7:03 8:00 9:03 10:03 11:03 12:03 13:03 14:03 15:03 16:02 17:00 18:02 19:03 20:03 21:03
Nivelles, D'Hondt	7:08 8:05 9:08 10:08 11:08 12:08 13:08 14:08 15:08 16:07 17:05 18:07 19:08 20:08 21:08
Nivelles, Artisanat	7:09 8:08 9:09 10:09 11:09 12:09 13:09 14:09 15:09 16:08 17:08 18:08 19:09 20:09 21:09
Nivelles, Rue Willame	7:13 8:13 9:13 10:13 11:13 12:13 13:13 14:13 15:13 16:13 17:13 18:13 19:13 20:13 21:13
Nivelles, Petit Baulers	7:18 8:18 9:18 10:18 11:18 12:18 13:18 14:18 15:18 16:18 17:18 18:18 19:18 20:18 21:18
Nivelles, Zoning Nord	7:20 8:20 9:20 10:20 11:20 12:20 13:20 14:20 15:20 16:20 17:20 18:20 19:20 20:20 21:20
Voyage	2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24 26 28 30



FRÉQUENCE DE PASSAGE :

LE + TÔT : LE + TARD :

- 30 / jour en période scolaire

5h40

20h11

- 30 / jour pendant les congés

5h40

20h13

- 16 / jour le samedi

6h20

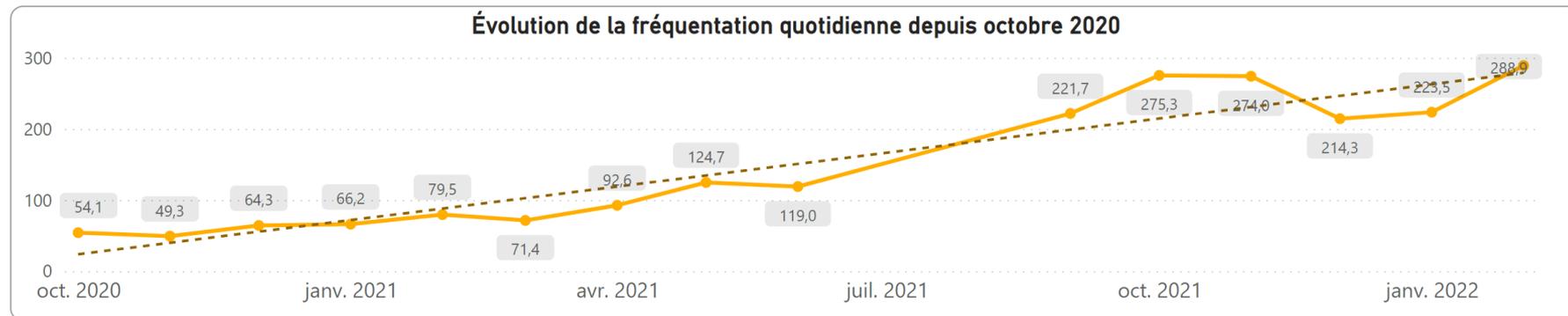
20h33

FRÉQUENTATION SUR LA E5

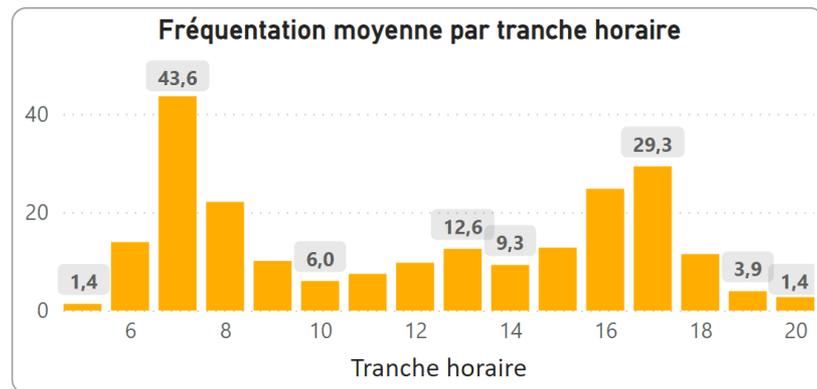
NOMBRE DE VALIDATIONS MOYEN PAR JOUR SUR LA E5 EN PÉRIODE P2 : 149,1

ÉVOLUTION ESTIMÉE ENTRE JANVIER 2021 ET FÉVRIER 2022 : + 335 %

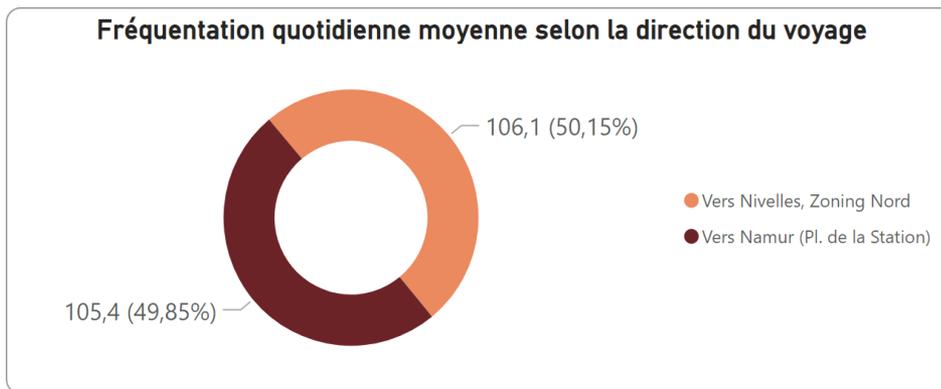
Évolution de la fréquentation quotidienne depuis octobre 2020



Fréquentation moyenne par tranche horaire



Fréquentation quotidienne moyenne selon la direction du voyage



3.2. Evaluation intermédiaire de la ligne E5: Plan d'actions: Ajustement tactique (AOT)

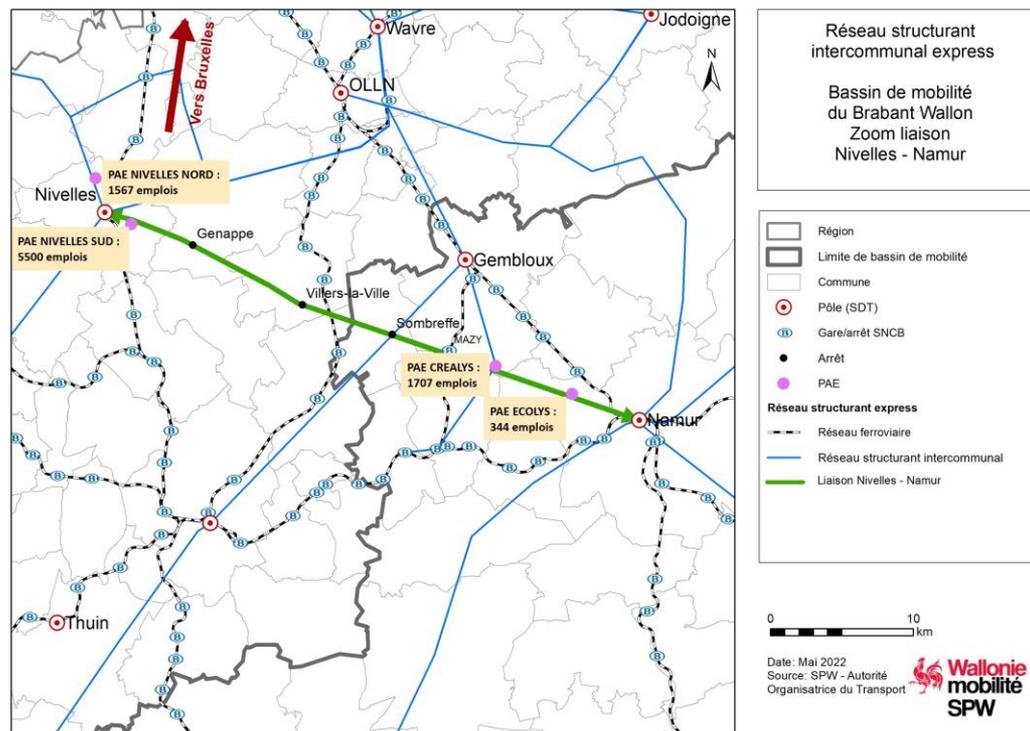
Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison Express entre Nivelles et Namur est de

- 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h (standard SRM)

Sur base du premier bilan, **confirmation régionale de la ligne Express E5.**

Les **améliorations** suivantes du niveau de service cible sont apportées (voir fiche transmise) :

- Ajout de la desserte de Gembloux (Mazy)
- Ajout d'un parcours par sens entre 21h et 22h
- Renfort de fréquence pour atteindre 1 bus/30 min en HP
 - Vers Namur le matin de 7h à 9h
 - Vers Nivelles le soir de 16h à 19h



3.2. Evaluation intermédiaire de la ligne E5 : Plan d'actions: Ajustement opérationnel (OTW)



Opérationnalisation de l'offre:

- Augmentation de la fréquence en heures de pointe
- Augmentation effective de l'amplitude horaire jusque 22h

Assurer les correspondances ambitionnées:

- Aménager des cheminements clairs entre les quais (bus et train) à Nivelles
- Evaluer la faisabilité d'installation d'écran dans le bus les heures de départ et d'arrivée des trains en correspondances et, le cas échéant, les installer
- Informer des correspondances visées dans les horaires de bus
- Mettre à disposition des chauffeurs les informations relatives aux retards des trains en correspondance en amont des départs de bus

Adaptation des horaires pour une adéquation du temps de parcours à Mazy

Modifications prévues à partir de 2023 ou 2024

Certaines actions sont à intégrer dans des projets régionaux avec délais à déterminer

Les autres actions (promotions/commercialisation, intermodalité, infrastructures...) ont été détaillées dans une réunion de suivi avec les différents acteurs concernés.

3.2. Evaluation intermédiaire de la ligne E5: Plan d'actions: Accessibilité, confort et sécurité (Communes, SPW Routes, OTW, BEP, InBW, etc.)

- Créer/améliorer des **cheminements** agréables, balisés et sécurisés de rabattement en modes actifs vers les arrêts desservis (depuis les villages et le PAE)
- **Sécuriser les alentours** immédiats des arrêts desservis
- Améliorer la **sécurité** et le **confort** d'attente **aux arrêts** et **dans les bus** (quai, abris-bus éclairé, racks à vélos, prises USB et informations voyageurs)

3.2. Proposition d'avis de l'Organe

L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne Express E5 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.

Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour en annexe) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2023/2024.

Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E5.

L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.

4. RÉSEAU STRUCTURANT INTERCOMMUNAL

4.1. CONNEXION DE MARCHIN AU RÉSEAU STRUCTURANT INTERCOMMUNAL : IMPACT SUR LA COMMUNE DE OHEY

AOT

*Point pour avis de l'Organe
Document préparatoire transmis*

4.1. Connexion de Marchin au réseau structurant (ambitions tactiques)

Document préparatoire transmis

Demande de mobilité

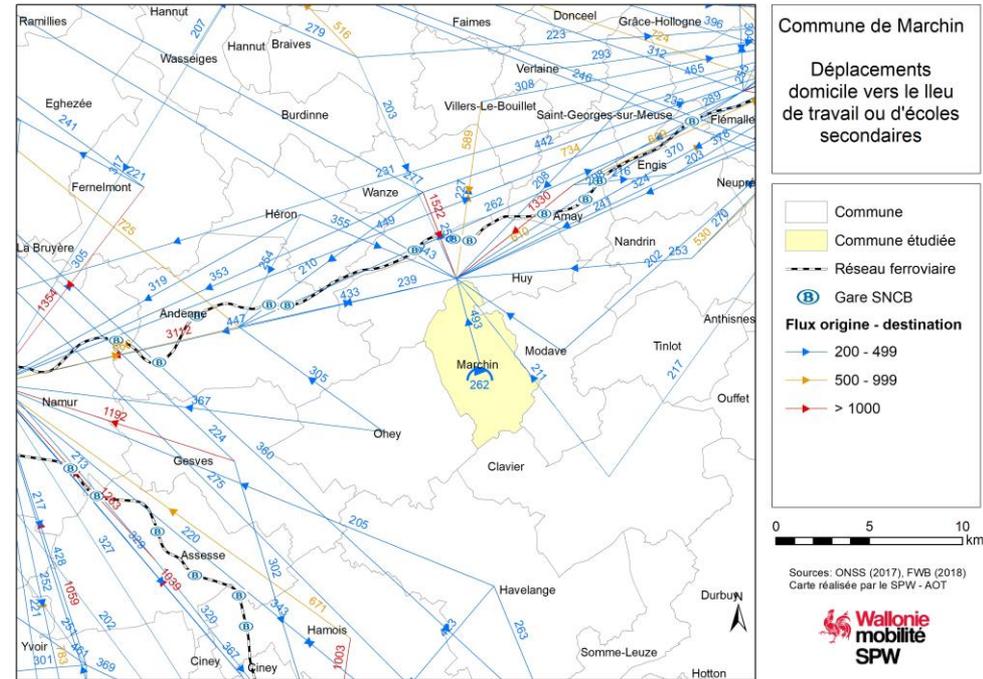
Pour Marchin

→ Huy, principal pôle de destination

Pour Ohey:

→ Besoin principal vers Namur et Andenne répondu via la liaison « Perwez - Haillot - Ohey - Coutisse – Andenne »

→ Besoins de mobilité identifiés vers Marchin et Huy pour motifs scolaire et culturel

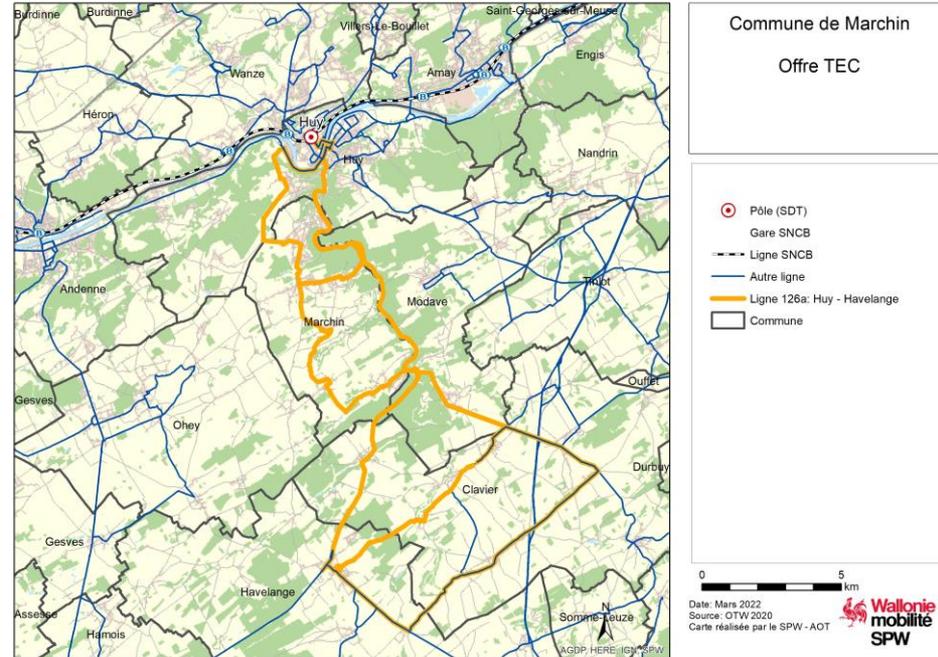


4.1. Connexion de Marchin au réseau structurant (ambitions tactiques)

Document préparatoire transmis

Offre de mobilité

- Ligne TEC existante 126a Huy - Havelange:
 - Boucle Huy - Marchin (gare) – Huy
 - +/- 13 A/R par jour
- Ambitions SRM:
 - Itinéraire direct et unique
 - Min 1 bus par heure par sens en période de vacances scolaires

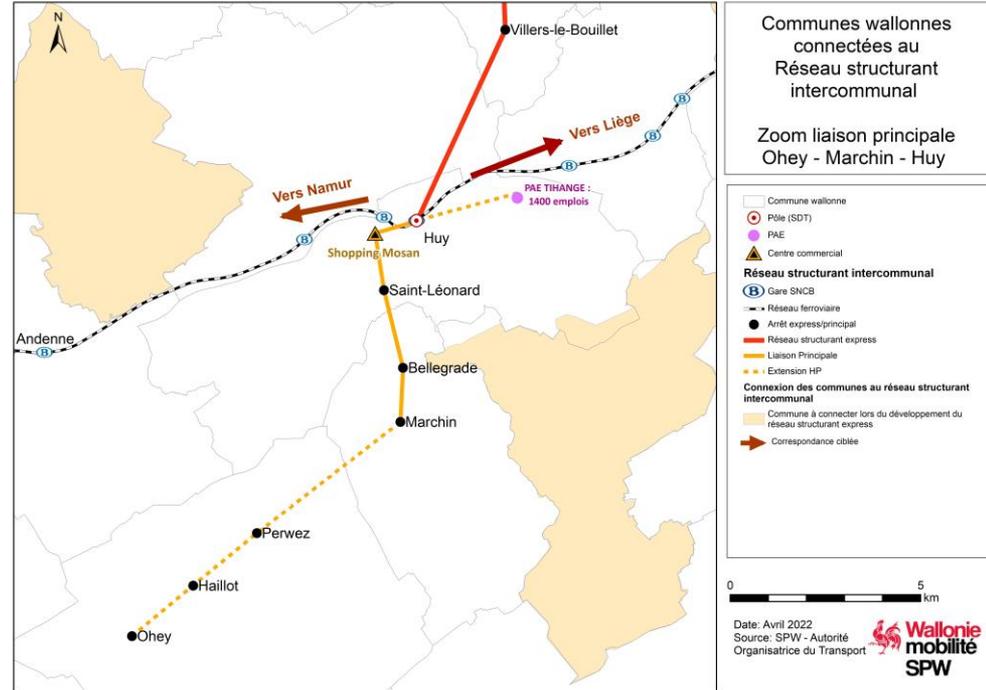


4.1. Connexion de Marchin au réseau structurant (ambitions tactiques)

Document préparatoire transmis

(Ohey – Haillot – Perwez -) Marchin – Bellegrade – Saint-Léonard – Huy

- Création d'une liaison principale bidirectionnelle:
 - 1 bus/h de 6h à 20h
 - Avec extensions unidirectionnelles en heures de pointe
 - Depuis Ohey - Haillot – Perwez
 - Vers Tihange
 - 1 bus/2h/sens le samedi
- Dessert notamment le PAE de Tihange en semaine et le zoning commercial d'Ahin
- Permet de rejoindre aussi
 - Prioritairement, **Liège** (depuis Marchin) via une correspondance train IC organisée en gare de Huy
 - Si possible, **Namur et Bruxelles** (depuis Marchin) via une correspondance train IC organisée en gare de Huy



4.1. Proposition d'avis de l'Organe

Complémentairement à l'avis favorable de l'OCBM Liège-Verviers sur cette offre cible reliant Marchin – Bellegrade – Saint-Léonord - Huy, l'Organe émet un avis favorable sur l'offre cible qui lui est soumise pour l'extension unidirectionnelle depuis Ohey – Haillot – Perwez de cette nouvelle liaison structurante principale conformément à la fiche tactique établie par l'Autorité Organisatrice du Transport en annexe.

L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle de mise en œuvre de cette liaison.

4.2. AJUSTEMENTS OPÉRATIONNELS E84 (WAREMME – NAMUR)

OTW
Pour information

4.2. Ajustement opérationnels E84 : Waremme – Namur

Suite à l'évaluation : Adaptation et augmentation de l'offre sur la ligne E84 : Waremme – Namur au 29 août 2022 :

- Ajout d'un parcours supplémentaire en semaine le soir au départ de Namur (scolaire et vacances) ;
- Création de deux parcours par sens le dimanche en soirée (scolaire), avec correspondance en gare de Waremme ;

Jour(s) de circulation	12345	12345	12345
Circulation exceptionnelle			
Renvoi en bas de page			
Namur (Quai Borgnet)	18:24	19:24	20:24
Namur (Rue du Premier Lanciers)	18:26	19:26	20:26
Namur (CHR)	18:31	19:31	20:31
Namur (Sentier Somal)	18:35	19:35	20:35
Franc-Warêt (Calvaire)	18:44	19:44	20:44
Fernelmont PAE	18:48	19:48	20:48
Bierwart (Carrefour)	18:56	19:56	20:56
Burdinne (Rue du Marais)	19:01	20:01	21:01
Avin (Ciplet)	19:06	20:06	21:06
Hannut, place H. Hallet	19:15	20:15	21:15
Hannut, Gare	19:19	20:19	21:19
Braives (Chaussée Romaine)	19:24	20:24	21:24
Omal (Les Tombes)	19:28	20:28	21:28
Waremme, Gare	19:37	20:37	21:37
Numéro de voyage	25	27	29



Jour(s) de circulation	7	7
Circulation exceptionnelle	a	a
Renvoi en bas de page		
Waremme, Gare	17:24	20:24
Omal (Les Tombes)	17:33	20:33
Braives (Chaussée Romaine)	17:37	20:37
Hannut, Gare	17:41	20:41
Hannut, place H. Hallet	17:44	20:44
Avin (Ciplet)	17:53	20:53
Burdinne (Rue du Marais)	17:58	20:58
Bierwart (Carrefour)	18:03	21:03
Fernelmont PAE	18:11	21:11
Franc-Warêt (Calvaire)	18:15	21:15
Namur (sentier Somal)	18:24	21:24
Namur (CHR)	18:27	21:27
Namur (Rue du Premier Lanciers)	18:30	21:30
Namur (Pl. de la Station - Quai E)	18:32	21:32
Numéro de voyage	2	4

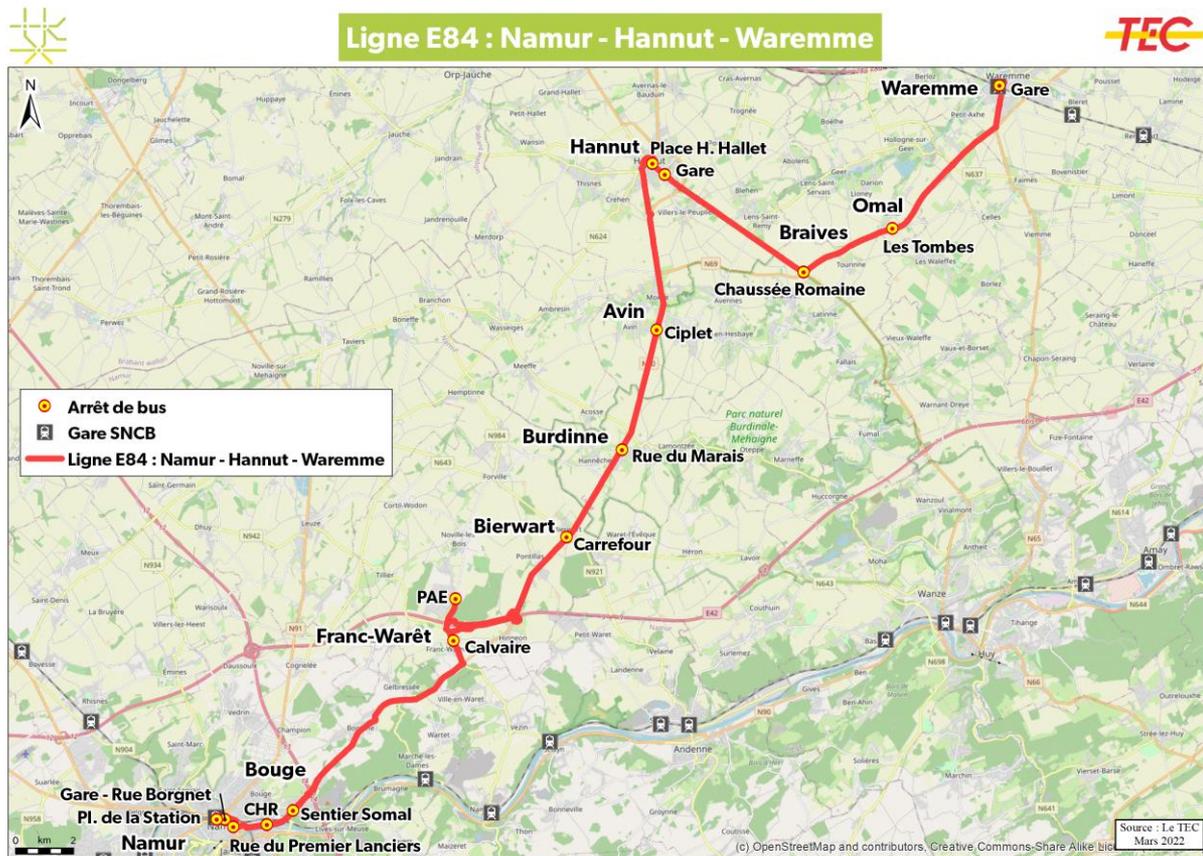
a Circule uniquement les dimanches veille de jour scolaire

Jour(s) de circulation	7	7
Circulation exceptionnelle	a	a
Renvoi en bas de page		
Namur (Quai Borgnet)	16:00	19:00
Namur (Rue du Premier Lanciers)	16:02	19:02
Namur (CHR)	16:06	19:06
Namur (Sentier Somal)	16:09	19:09
Franc-Warêt (Calvaire)	16:17	19:17
Fernelmont PAE	16:22	19:22
Bierwart (Carrefour)	16:30	19:30
Burdinne (Rue du Marais)	16:35	19:35
Avin (Ciplet)	16:40	19:40
Hannut, place H. Hallet	16:52	19:52
Hannut, Gare	16:57	19:57
Braives (Chaussée Romaine)	17:01	20:01
Omal (Les Tombes)	17:05	20:05
Waremme, Gare	17:14	20:14
Numéro de voyage	1	3

a Circule uniquement les dimanches veille de jour scolaire

4.2. Ajustement opérationnels E84 : Waremme – Namur

- Ajout de l'arrêt BIERWART « Carrefour » ;
- Déplacement de l'arrêt FRANC-WARET « Carrefour » par l'arrêt FRANC-WARET « Calvaire »
- Changement de nom pour l'arrêt AVIN « Tige Jacquette » en AVIN « Cipllet »



4.2. Ajustement opérationnels E84 : Waremme – Namur

Infrastructure

- PAE de Fernelmont : aménagement de l'arrêt et cheminement piéton => réunion entre le BEP, le TEC et la commune (2 juin 2022)
- Coordination à prévoir entre le SPW, les communes et le TEC pour l'aménagement des autres arrêts => abris voyageurs, cheminement piéton, information voyageurs, stationnement vélo...

4.3. MISE EFFECTIVE EN EXPLOITATION E6 (GEMBLoux – LOUVAIN-LA-NEUVE - WAVRE)

OTW

Pour information

4.3. Mise effective en exploitation de la E6 : Gembloux – LLN –Wavre

En détail:

- Ligne « Express » bidirectionnelle
- Parc d'activité économique et POI: Parc scientifique Fleming, Parc scientifique Einstein, Axis Parc, Parc scientifique Monnet, Parc Scientifique Lauzelle, Cité Universitaire de LLN, Centre commercial de LLN, Décathlon Wavre, Gouvernement provincial du Brabant wallon, Zoning Nord de Wavre;
- Correspondances SNCB :
 - en gare de Gembloux
- Correspondances bus :
 - en gare de Gembloux depuis et vers Sambreville (future ligne Express Sambreville-Jemeppe-Gembloux)
- Matériel roulant autocar confort, capacité normale
- Fréquence : cadencement à la demi-heure aux heures de pointe (A/R) et à l'heure aux heures creuses (A/R), du lundi au vendredi, avec une amplitude de 14 heures
- Samedi : cadencement toutes les heures (A/R) avec une amplitude de 10 heures
- Pas de desserte le dimanche
- Offre : +/- 346.000km/an
- Vitesse commercial: 36,9 km/h

4.3. Mise effective en exploitation de la E6 : Gembloux – LLN –Wavre

Attentes complémentaires de l'AOT après le lancement de la ligne

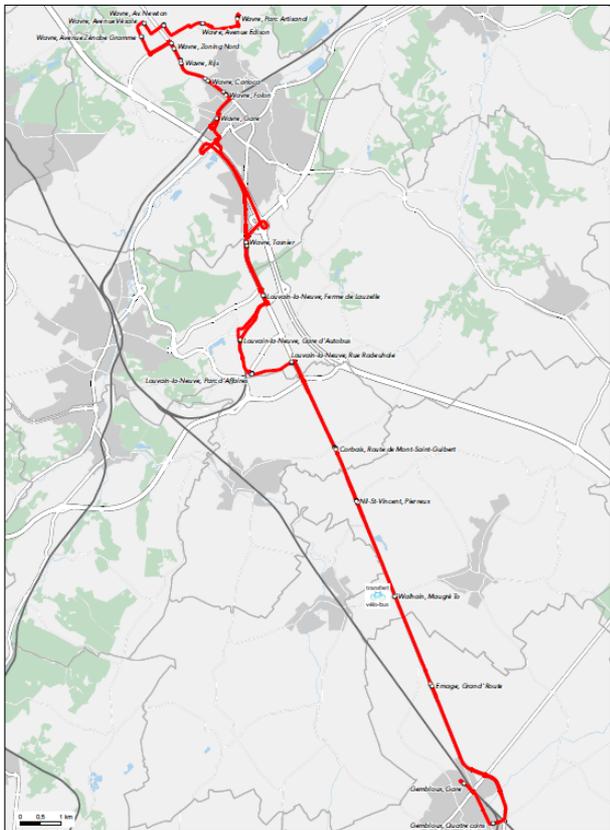
- Etendre le cadencement à la demi-heure toute la journée en semaine, dans les deux sens
- Assurer une desserte le dimanche d'un bus / 2h (A/R) avec une amplitude de 10 heures

Mise en service le 19/04/2022

La desserte nécessite l'acquisition de 5 véhicules supplémentaires et l'engagement de 11 conducteurs.

4.3. Mise effective en exploitation de la E6 : Gembloux – LLN –Wavre

E6 : Wavre - Louvain-la-Neuve - Gembloux (Express)

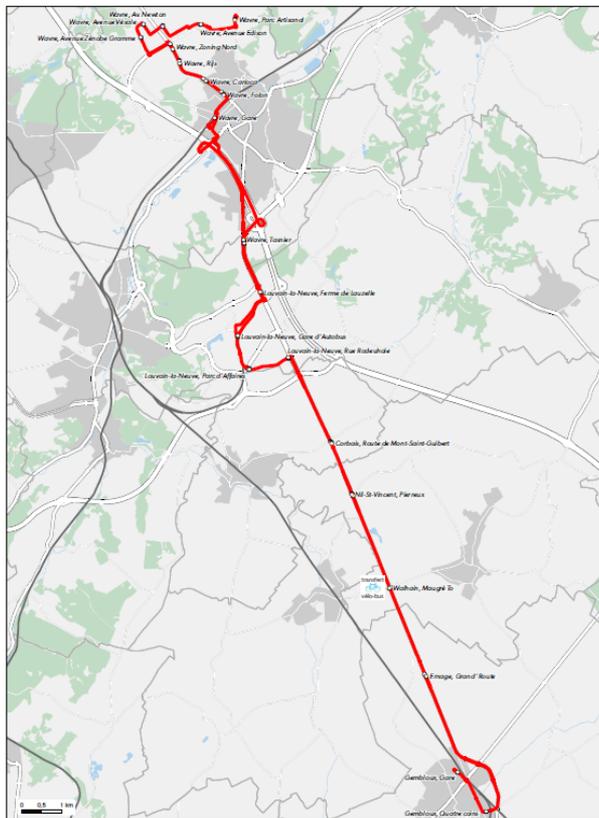


• Arrêt

- Gare Gembloux
- Gembloux, Quatre coins
- Ernage, Grand' Route
- Walhain, Maugré To (transfert vélo –bus)
- Nil-Saint-Vincent, Pierreux
- Corbaix, Route de Mont-Saint-Guibert
- LLN, Rue Rodeuhaie
- LLN, Parc d'Affaires
- LLN, Gare d'Autobus
- LLN, Ferme de Lauzelle
- Wavre, Tasnier
- Gare de Wavre
- Wavre, Folon
- Wavre, Carioca
- Wavre, Rijs
- Zoning Nord de Wavre (arrêts Zoning Nord, Zénobe Gramme, Vésale, Newton, Edison, Parc Artisanal)

4.3. Mise effective en exploitation de la E6 : Gembloux – LLN –Wavre

E6 : Wavre - Louvain-la-Neuve - Gembloux (Express)



- Itinéraire
 - Principalement sur l'axe N4, N25 et E411
 - Desserte fine du Zoning Nord de Wavre
- Infrastructures
 - Passage aux gares bus/SNCB de Gembloux, LLN et Wavre
 - Demande d'aménagements de bandes bus, sur bande centrale, entre carrefours N4/N25 et Nil Pierreux afin d'améliorer le franchissement du carrefour de Corbaix (2 à 3 kms de file dans chaque sens). Refus du SPW Routes pour des questions de sécurité (tournes à gauche pour accéder aux commerces situés latéralement). Le SPW souhaite s'orienter vers une priorisation des bus aux carrefours à feux.

4.3. Mise effective en exploitation de la E6 : Gembloux – LLN –Wavre

E6 Wavre - Louvain-la-Neuve - Gembloux										
										SAMEDI
Jours de circulation	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Wavre, Parc Artisanal	09:35	10:35	11:35	12:35	13:35	14:35	15:35	16:35	17:35	18:35
Wavre, Avenue Edison	09:37	10:37	11:37	12:37	13:37	14:37	15:37	16:37	17:37	18:37
Wavre, Avenue Newton	09:40	10:40	11:40	12:40	13:40	14:40	15:40	16:40	17:40	18:40
Wavre, Avenue Zénobe Gramme	09:43	10:43	11:43	12:43	13:43	14:43	15:43	16:43	17:43	18:43
Wavre, Zoning Nord	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45
Wavre, Gare	09:51	10:51	11:51	12:51	13:51	14:51	15:51	16:51	17:51	18:51
Wavre, Tasnier	09:58	10:58	11:58	12:58	13:58	14:58	15:58	16:58	17:58	18:58
L-L-N, Ferme de Lauzelle	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00
L-L-N, Gare d'Autobus	10:03	11:03	12:03	13:03	14:03	15:03	16:03	17:03	18:03	19:03
Louvain-la-Neuve, Parc d'Affaires	10:05	11:05	12:05	13:05	14:05	15:05	16:05	17:05	18:05	19:05
Louvain-la-Neuve, Rue Rodeuhaie	10:07	11:07	12:07	13:07	14:07	15:07	16:07	17:07	18:07	19:07
Corbais, R. de Mont-St-Guib.	10:11	11:11	12:11	13:11	14:11	15:11	16:11	17:11	18:11	19:11
Nil-St-Vincent, Pierreux	10:13	11:13	12:13	13:13	14:13	15:13	16:13	17:13	18:13	19:13
Walhain, Maugré To	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15
Ernage Grand'route	10:17	11:17	12:17	13:17	14:17	15:17	16:17	17:17	18:17	19:17
Gembloux (Quatre Coins)	10:22	11:22	12:22	13:22	14:22	15:22	16:22	17:22	18:22	19:22
Gembloux, Gare	10:25	11:25	12:25	13:25	14:25	15:25	16:25	17:25	18:25	19:25
Voyage	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19
Jours de circulation	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Gembloux, Gare	09:35	10:35	11:35	12:35	13:35	14:35	15:35	16:35	17:35	18:35
Gembloux (Quatre Coins)	09:38	10:38	11:38	12:38	13:38	14:38	15:38	16:38	17:38	18:38
Ernage, Grand'route	09:43	10:43	11:43	12:43	13:43	14:43	15:43	16:43	17:43	18:43
Walhain, Maugré To	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45
Nil-St-Vincent, Pierreux	09:47	10:47	11:47	12:47	13:47	14:47	15:47	16:47	17:47	18:47
Corbais, R. de Mont-St-Guib.	09:49	10:49	11:49	12:49	13:49	14:49	15:49	16:49	17:49	18:49
Louvain-la-Neuve, Rue Rodeuhaie	09:53	10:53	11:53	12:53	13:53	14:53	15:53	16:53	17:53	18:53
Louvain-la-Neuve, Parc d'Affaires	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55
L-L-N, Gare d'Autobus	09:57	10:57	11:57	12:57	13:57	14:57	15:57	16:57	17:57	18:57
L-L-N, Ferme de Lauzelle	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00
Wavre, Tasnier	10:02	11:02	12:02	13:02	14:02	15:02	16:02	17:02	18:02	19:02
Wavre, Gare	10:08	11:08	12:08	13:08	14:08	15:08	16:08	17:08	18:08	19:08
Wavre, Zoning Nord	10:14	11:14	12:14	13:14	14:14	15:14	16:14	17:14	18:14	19:14
Wavre, Avenue Zénobe Gramme	10:16	11:16	12:16	13:16	14:16	15:16	16:16	17:16	18:16	19:16
Wavre, Avenue Newton	10:19	11:19	12:19	13:19	14:19	15:19	16:19	17:19	18:19	19:19
Wavre, Avenue Edison	10:21	11:21	12:21	13:21	14:21	15:21	16:21	17:21	18:21	19:21
Wavre, Parc Artisanal	10:24	11:24	12:24	13:24	14:24	15:24	16:24	17:24	18:24	19:24
Voyage	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20

4.3. Mise effective en exploitation de la E6 : Gembloux – LLN –Wavre

LA E6 : UNE NOUVELLE LIGNE EXPRESS

Campagne de communication

Dépliant



Affiche

LA E6 : UNE NOUVELLE LIGNE EXPRESS

Campagne de communication

Ecran



Flanc de bus

Spot radio

LETEC.be

4.4. EXPÉRIENCE PILOTE VÉLO + BUS SUR LA E5 (NIVELLES – NAMUR)

OTW

Pour information

4.4 Expérience pilote vélo + bus sur la E5 : Nivelles – Namur



**ENVIE D'EMMENER
VOTRE VÉLO
DANS LE BUS ?**

Participez à notre expérience

#Du16marsau30juinsurlaE5

Infos et inscription

4.4 Expérience pilote vélo + bus sur la E5 : Nivelles – Namur

Projet-pilote du TEC BW mêlant transport en bus et vélo sur la ligne E5

- Concept : emmener son vélo dans le bus en le plaçant en soute ou sur le porte-vélos
- Prix : Le transport du vélo est compris dans le prix de votre voyage.

Seuls les vélos standards sans accessoires, sans remorque et relativement propres sont transportés

- Combien de vélos peuvent-ils être embarqués ?

1 vélo par soute (2 soutes par bus)

4 vélos sur le bus équipé du porte-vélos.



- Comment charger et décharger votre vélo ?

Vous devrez charger et décharger votre vélo vous-même sans l'aide du chauffeur qui doit rester à son poste de conduite. Cette manipulation s'effectuera dès lors sous votre unique responsabilité.

4.5. GARE MULTIMODALE DE NAMUR : AUGMENTATION DES BESOINS EN CORRESPONDANCES SUR LE RÉSEAU URBAIN

OTW
Pour information

4.5. Gare multimodale de Namur

- **Augmentation des besoins en correspondances sur le réseau urbain car limitation des lignes Express à Namur (au lieu de Jambes)**
- => besoin de fiabiliser les correspondances avec les lignes se rendant à Jambes : A et 65.**
- **Planning prévisionnel progressif : Situation perturbée jusqu'à la mise en exploitation complète prévue en automne 2022**

5. INFRASTRUCTURES

5. INFRASTRUCTURES

5.1. ABRIS VOYAGEURS ET STATIONNEMENT VÉLO AUX ARRÊTS

OTW
Pour information

5.1. Abris voyageurs et stationnement vélos aux arrêts

https://www.letec.be/View/Administrations_communales/211

Personnes de contact DT de Namur :

- Abri : Caroline DOMINE (caroline.domine@letec.be)
- Vélo : Emilie ESPALARD (emilie.espalard@letec.be)



5.1. Abris voyageurs et stationnement vélos aux arrêts

Abris voyageurs : il y a 3 catégories :

- Publicitaires / non subsidiables
- Standards / subsidiables
 - Alu
 - Bois
 - Béton
- Non-standards / subsidiables sous conditions
 - Abris non-standards
 - Constructions locales
 - Réhabilitation d'anciens bâtiments, couplage avec cabine électrique,...

5.1. Abris voyageurs et stationnement vélos aux arrêts

Abris publicitaires / non subsidiables

- La Commune consulte les sociétés spécialisées
- Passage d'une convention entre les 2 parties
- Demande d'avis au TEC au sujet de l'emplacement futur de l'abri
- Accord du TEC (A.R. du 15/09/76 "Réglement sur la police des transport...", Art.4 § 5 : Aucun abri ne peut être placé sans l'avis favorable de l'exploitant)
- Fourniture, placement (obligation de prévenir le TEC du planning pour mise à jour signalétiques) et entretien effectués **gratuitement** par la société spécialisée



5.1. Abris voyageurs et stationnement vélos aux arrêts

Abris subsidiables

- Subsidiation OTW à hauteur de 80 %
- Procédures de subsidiation différentes au point de vue budgétaire pour les 2 types d'abri :

=> Abris standards (catalogue)

OTW commande l'abri et le fait placer
La Commune ne paie que les 20% à sa charge

=> Abris non-standards

La Commune commande, paie et fait placer l'abri
OTW rembourse, après réception conforme, les 80%
à sa charge

- *Subside limité au montant du subside accordé pour un abri standard de surface équivalente*
- *Si la facture est inférieure, le subside sera alors de 80% de cette facture*



5.1. Abris voyageurs et stationnement vélos aux arrêts

Conditions à remplir par l'abri pour être subsidiable :

- Être accessible PMR
 - Niveau intérieur de l'abri doit être de niveau avec les abords
- Être en recul de min. 1m20 du bord de voirie
- Être muni d'une poubelle
- Être muni d'1 valve horaire minimum
- Être muni d'un banc (ou dispositif similaire)
- Être muni d'un panneau latéral vitré permettant:
 - Aux voyageurs de voir le bus arriver
 - Aux conducteurs d'acter la présence de passagers

5.1. Abris voyageurs et stationnement vélos aux arrêts

Eléments principaux de la convention :

- Mise à disposition gratuite de l'emplacement choisi après étude OTW/Commune
- OTW subsidie 80% du coût de l'abri.
- La commune doit entretenir les abris durant 12 ans
 - nettoyage régulier de l'abri (lavage des vitres ou panneaux, du siège, valves, socle en béton, crépines des descentes d'eau, etc.) et l'égouttage du toit. du
 - remplacement des vitres ou panneaux brisés ou à la remise en état d'autres dégradations, dès leur constatation.
 - Vidange fréquente de la poubelle, enlèvement affichage sauvage, effacement tags ;
- Si un abri est à placer en remplacement d'un existant, l'évacuation et le démontage de l'abri à replacer est à charge de la commune qui en est propriétaire.
- Il existe un stock de pièces de rechange à l'OTW. Les pièces sont revendues au prix coutant

5.1. Abris voyageurs et stationnement vélos aux arrêts

Stationnement vélo aux arrêts :

- Pas (encore) de catalogue
- Rappel de la procédure :
 - La Commune demande un accord de principe à la DT compétente (sur base d'une grille d'analyse fournie)
 - La DT analyse et complète la demande, répond à l'OTW et à la Commune
 - Un permis d'urbanisme est à introduire par la Commune dans les cas suivants : abri pour vélos / box / tambour
 - La Commune passe le marché public de fourniture et placement des stationnements pour vélos
 - Après placement, l'OTW transmet une convention à la commune (droits et obligations des parties, dont la maintenance)
 - L'OTW s'engage à subventionner 80%* du coût (max 80% du coût moyen de l'équipement déterminé annuellement)
 - La Commune transmet à l'OTW : la convention signée, les documents relatifs au marché public, la facture du fournisseur ou le décompte final dans le cas d'un travail en régie, le PV de réception établi par la DT
 - L'OTW calcule la subvention et introduit la demande de subventionnement auprès du SPW, puis procède au versement

* 100% sur les lignes Express : Budget de 2021 non dépensé et reporté en 2022

5. INFRASTRUCTURES

5.2. MOBIPÔLES : VOLET INTERMODALITÉ DU PLAN D'INVESTISSEMENT EN MOBILITÉ ACTIVE COMMUNALE ET INTERMODALITÉ (PIMACI)

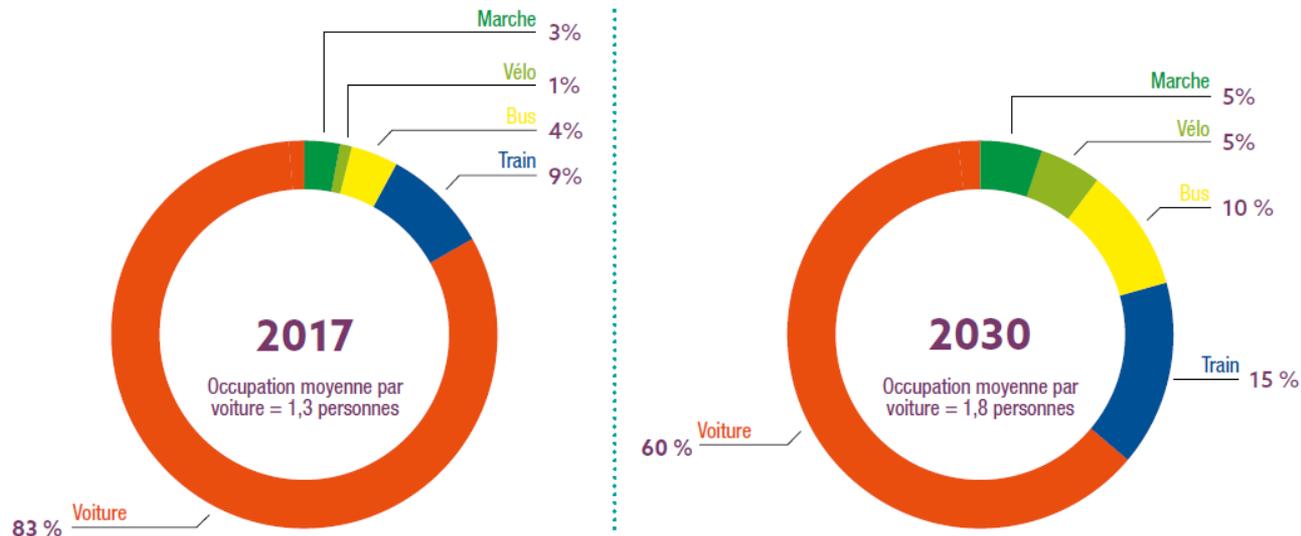
AOT
Pour information

PIMACI – Volet intermodalité

1. Le contexte stratégique
2. Les mobipôles, c'est quoi ?
3. PIMACI : le volet intermodalité et les dépenses éligibles
4. Les critères de remise d'avis sur le volet intermodalité des les projets PIMACI
5. Contact AOT et OTW pour l'intermodalité

1. Le contexte stratégique

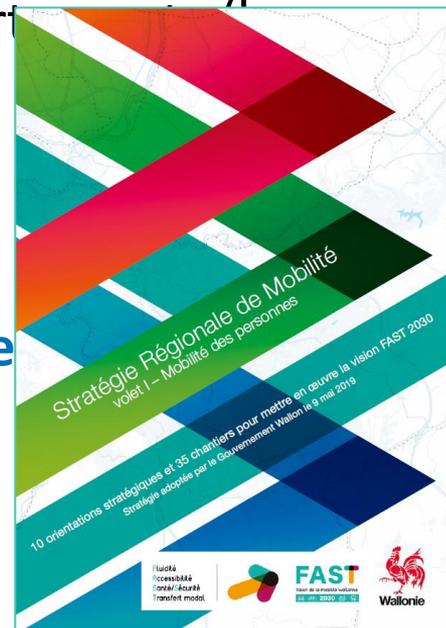
Les objectifs de transfert modal pour les personnes dans la vision FAST



1. Le contexte stratégique

La SRM pour mettre en œuvre la vision FAST (extraits choisis)

- **3 leviers d'actions:** la gouvernance (pouvoir agir), **les investissements (l'offre)** et l'évolution des comportements (demande)
- La **connexion des territoires:**
 - Connecter les pôles wallons entre eux et le territoire wallon aux pôles.
 - Connecter les territoires ruraux au réseau intégré
 - Connecter les quartiers des agglomérations urbaines.
- Optimiser la **continuité** de la **chaîne de déplacement**
 - Développer des points de connexion sur le réseau structurant: les **mobipôles**
 - Développer des points de connexion dans les agglomération urbaines: les **mobipoints**
- **Doubler l'offre** de solution de mobilité



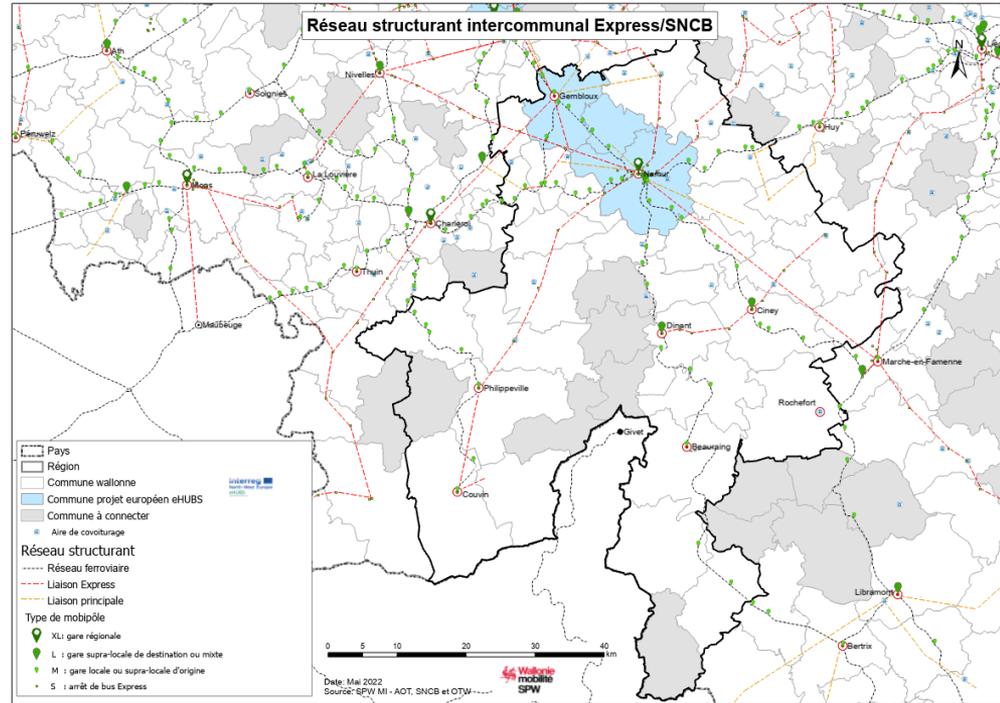
2. Les mobipôles, c'est quoi ?

- ✓ Les mobipôles
- ✓ Les mobipoints
- ✓ Les eHubs
- ✓ La typologie et les fonctionnalités



Les Mobipôles

- points de connexion sur le **réseau structurant de transport public**.
- des « hubs » où **convergent** différentes **offres de services** et **infrastructures de mobilité**
- offre et l'infrastructure variables et dimensionnées selon le **contexte local**.



Les Mobipoints



- points de connexion dans un contexte **urbain** où la non-possession d'un véhicule est plus réaliste.
- contribuer à la **transition** vers les **déplacements doux et** les véhicules partagés.
- l'équivalent du **mobipôle** à l'échelle de l'agglomération **urbaine**.

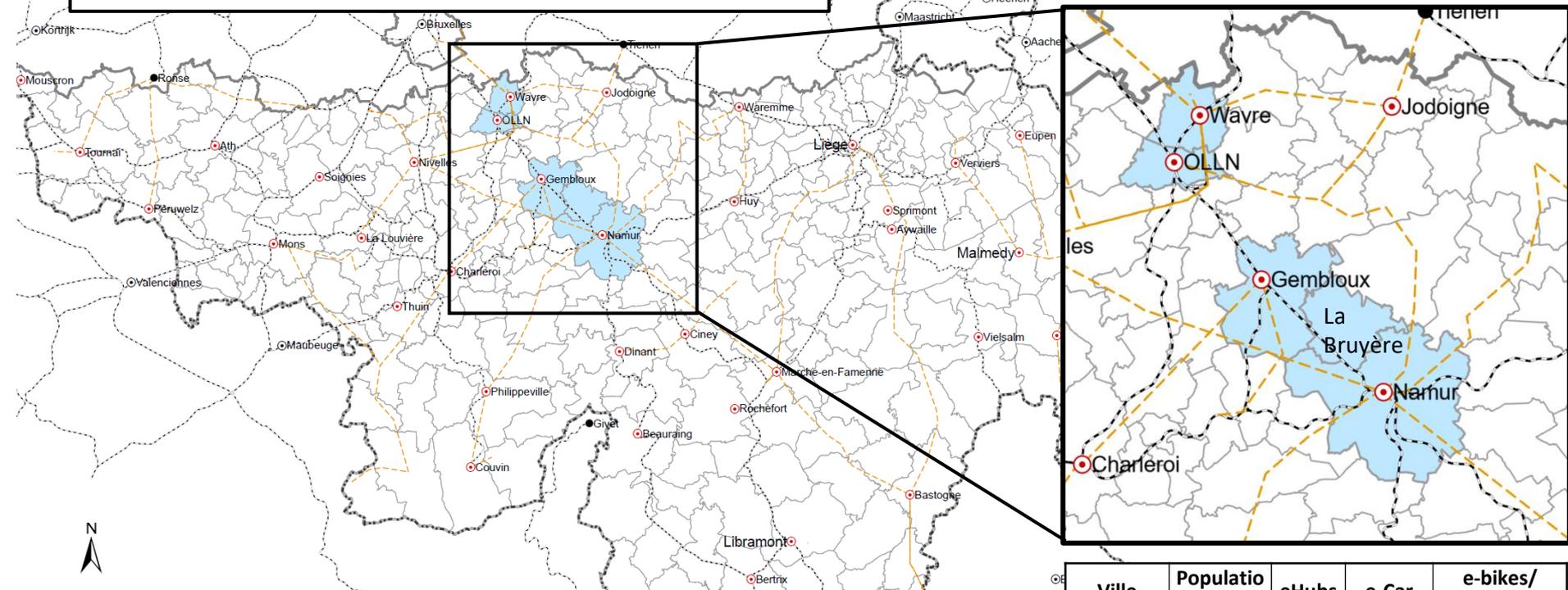
Les eHubs

- Les eHubs sont des **mobipôles** ou des **mobipoints**
- offre de service de **mobilité partagée électrique**
- Les eHubs sont actuellement déployés dans le cadre d'un projet financé par l'**Europe** que la Wallonie a rejoint en 2021 en vue de tester le concept pour **réplication**.



mpact

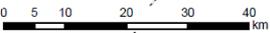
Les communes eHubs en Wallonie



 Pays
 Région
 Commune wallonne
 Commune projet européen eHUBS

interreg
 North-West Europe
 eHubs

Réseau structurant
 Réseau ferroviaire
 Réseau Express



	Nombre de mobipoints	mobipoints eHubs	15 premier eHubs
Gembloux	6	3	2
La Bruyère	3	2	1
Namur	13	9	5
Total	22	14	8

Ville	Population (x1000)	eHubs	e-Car	e-bikes/ e-cargo bikes
Gembloux	26	2	2	18
La Bruyère	9	1	1	10
Namur	111	5	6	48
OLLN	30	4	4	36
Wavre	32	3	2	28
Total	208	15	15	140

Date: Décembre 2021
 Source: SPW MI - AOT, SNCB et OTW



Les mobipôles et les fonctionnalités cibles préconisées

- Les types de mobipôles:
 1. XL: Gare régionale (+ de 8.000 montées/jour de semaine) ;
 2. L: Gare supra-locale (entre 500 et 8.000 montées/jour de semaine) de destination ou mixte (destination et origine) ;
 3. M: Gare supra-locale (entre 500 et 8.000 montées/jour de semaine) d'origine, gares locales ou gares de bus (hors gare train) ;
 4. S: Arrêt de bus sur ligne structurante (Express, Tram, BHNS, ...)
 5. XS: Point non urbain de multimodalité, sans transport public structurant (exemple : parking de covoiturage)
 6. XS (mobipoint): Point urbain de multimodalité (« mobipoint »), sans transport public structurant sur le site, mais dont les solutions de mobilité locale permettent de rallier le mobipôle à proximité.
- Les fonctionnalités cibles par type de mobipôles: liste des infrastructures et offre de services à développer aux mobipôles et recommandations par type de mobipôles.



Les mobipôles et les fonctionnalités cibles préconisées

Les types de mobipôles

Fonctionnalités cibles selon le type de mobipôles/mobipoints en Wallonie	Gares régionales (- de 8.000 montées / jour de semaine)	Gares supra-locales (entre 500 et 8.000 montées) de destination ou mixte (destination et origine)	Gares supra-locales (entre 500 et 8.000 montées) d'origine Gares locales Gares Bus (hors gare train)	Arrêts de Bus sur lignes structurantes (Express, Tram, BHNS, ...)	Points non urbains de multimodalité sans Transport Public structurant	Points <u>urbains</u> de multimodalité sans Transport Public structurant
	 	XL	L	M	S	XS

MOBILITÉ

Mobilité active (piétons)

Sur le site d'intermodalité	Trottoirs et passages piétons larges et sécurisés sur le site et pour l'accès immédiat						
	Proximité entre modes pour un transfert court et intuitif						
	Chemins internes présentant un niveau de confort, de sécurité et efficacité renforcé						
	Aménagements « 100% PMR proof » sur le site						
	Espaces de séjour permettant d'autres fonctions que la circulation						
	Signalétique de balisage vers les modes disponibles sur le site et vers les points d'intérêt (POI) aux alentours avec mention de la distance/temps de parcours de marche						
	Location de matériel pour les PMR (chaises roulantes, tribunes, poussettes,...)						
	A proximité						
Chemins de rabattement continus et présentant un niveau de confort, de sécurité et efficacité renforcé (dans un périmètre de 1,5km)							
Continuité du balisage vers les points d'intérêt (POI) et quartiers avoisinants							

Mobilité active (cyclistes)

Sur le site d'intermodalité	Proximité entre modes pour un transfert court et intuitif						
	Vélos partagés (électriques ou non) station-based						
	Vélos Cargo électriques partagés station-based						
	Parking vélo couvert (rampes d'accès si nécessaire)						
	Parking vélo sécurisé						
	Parking vélo gardé						
	Drop off zone pour vélos en free-floating						
	Drop-off zone pour trottinettes partagées						
	Aménagements de stationnement sécurisés						
	Aménagements de stationnement sécurisés						

Les fonctionnalités cibles

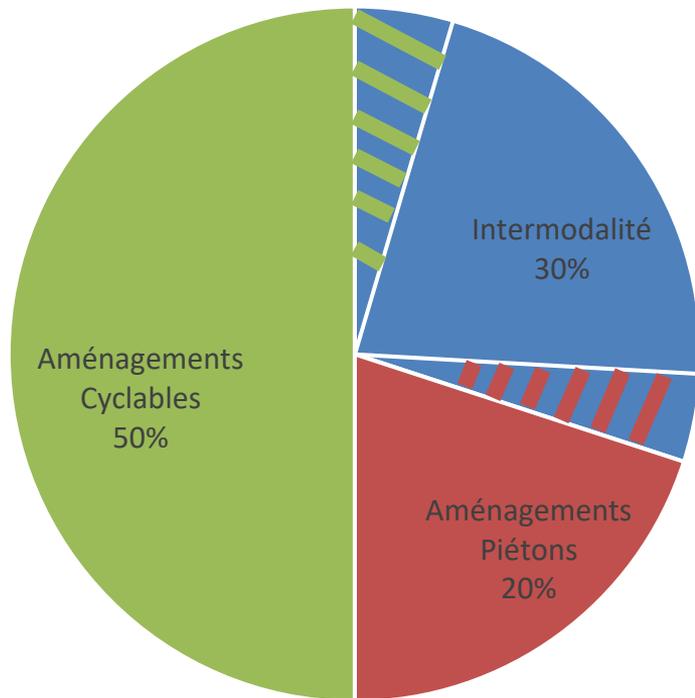
3. L'intermodalité dans PIMACI et les dépenses éligibles



- ✓ Les 3 volets de PIMACI
- ✓ Le volet intermodalité de PIMACI
- ✓ La localisation des mobipôles
- ✓ Les dépenses éligibles (lien avec les fonctionnalités cibles)

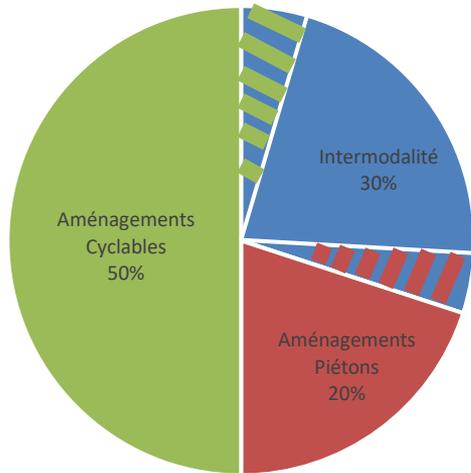


3. Les 3 volets de PIMACI



- Subvention totale pour la Wallonie: **€ 210 M**
- **80%** subvention RW – **20%** communes
- Bassin Namur: **€ 36.4 M**
- **± € 11 M** intermodalité
- Remise des dossiers: fin août 2022

3. Les 3 volets de PIMACI



Pour des questions préalables (hors échanges officiel via le [guichet des pouvoirs locaux](#)):

- Questions sur la procédure et le suivi des dossiers (SPW - DEPS): [lien](#)
- Questions aménagements cyclables/piétons (SPW - DPM): wallonie.cyclable@spw.wallonie.be
- Questions sur l'intermodalité (SPW - AOT): mobipoles.mobilite@spw.wallonie.be

3. L'intermodalité dans PIMACI

- **30% de l'enveloppe PIMACI** est prévue pour l'**intermodalité**
- La subvention concerne le financement des **infrastructures et équipements** et non l'offre de services à y développer.
- 7 catégories de **dépenses éligibles** (voir dia suivante)
- Respect du principe **STOP**
- **Coordination locale** nécessaire pour synchroniser les opérateurs de transport public fédéral (SNCB) ou régional (TEC) et la SOFICO le cas échéant
- **Charte graphique** fournie par la Wallonie

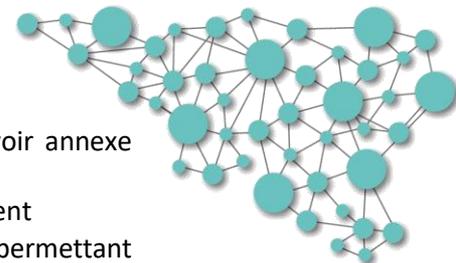


3. L'intermodalité dans PIMACI

La localisation des mobipôles



- **Priorité aux mobipôles à vocation structurante:**
 - **200 communes** wallonnes sur 262 (31 sur 38 de la zone OCBM Namur) bénéficient d'une **offre structurante** de TP
 - Les aménagement intermodalité doivent viser l'accessibilité d'une **gare** ou d'un **arrêt du réseau structurant** de transport en commun, au besoin en **réseau urbain** via un réseau de « mobipoints »
 - Pour les communes **non connectées** au réseau structurant de TP, les aménagement en faveur de l'intermodalité peuvent s'orienter vers d'**autres modes** que le transport public
- **Les types de localisations suivants sont possibles:**
 - à la **gare ferroviaire** (ou tram) - L'ensemble des gares ont été classées par type de mobipôle (voir annexe circulaire).
 - au **cœur de la commune** si la disponibilité en espace et l'accessibilité en transport public le permettent
 - en **amont de la congestion** sur les pénétrantes des pôles urbains (P+R ou pôles d'échange) permettant d'accéder au réseau structurant urbain de transport public
 - à l'intersection des **voiries structurantes** régionales (sans être éloigné d'un centre de vie de la commune de plus de 3 kilomètres)



3. L'intermodalité dans PIMACI

Les dépenses éligibles



- 1° des **aménagements cyclables** dans un rayon de maximum 10 km permettant des liaisons continues à destination ou au départ du site
- 2° des **aménagements piétons** dans un rayon de maximum 3 km permettant des liaisons continues à destination ou au départ du site
- 3° des **bâtiments** permettant l'**attente** conviviale et l'accueil de différents **services** (point vélo)
- 4° des **parkings** pour l'**auto-partage**, de délestage et/ou de covoiturage
- 5° du **stationnement** sécurisé pour les **vélos**
- 6° de l'**éclairage** spécifique
- 7° de la **signalisation**



3. L'intermodalité dans PIMACI

Les dépenses éligibles vs les fonctionnalités cibles



Fonctionnalités cibles selon le type de mobipôles/mobipoints en Wallonie	Gares régionales (+ de 8.000 montées/jour de semaine)	Gares supra-locales (entre 500 et 8.000 montées) de destination ou mixte (destination et origine)	Gares supra-locales (entre 500 et 8.000 montées) d'origine	Gares locales	Gares Bus (hors gare train)	Arrêts de Bus sur lignes structurantes (Express, Tram, BHNS, ...)	Points non urbains de multimodalité sans Transport Public structurant	Points urbains de multimodalité sans Transport Public structurant
	XL	L	M	S	XS	XS mobipoint		



MOBILITÉ

Mobilité active (piétons)

Sur le site d'intermodalité	Trottoirs et passages piétons larges et sécurisés sur le site et pour l'accès immédiat							
	Proximité entre modes pour un transfert court et intuitif							
	Cheminements internes présentant un niveau de confort, de sécurité et efficacité renforcé							
	Aménagements « 100% PMR proof » sur le site							
	Espaces de séjour permettant d'autres fonctions que la circulation							
	Signalétique de balisage vers les modes disponibles sur le site et vers les points d'intérêt (POI) aux alentours avec mention de la distance/temps de parcours de marche							
	Location de matériel pour les PMR (chaises roulantes, tribunes, poussettes,...)							
	Cheminements de rabattement continus et présentant un niveau de confort, de sécurité et							

Pour chaque dépense éligible, la circulaire ([Annexe 4](#)) précise les fonctionnalités associées

- Les cases vertes représentent ce qui pourrait être pris en compte dans PIMACI :
1. Infrastructures cyclables dans un rayon de 5 km à 10 km²
 2. Infrastructures piétonnes dans un rayon de 1,5 à 3km
 3. Infrastructures et équipement d'attente et de services
 4. Parkings (autopartage, délestage P+R, covoiturage)
 5. Stationnement vélos
 6. Eclairage
 7. Branding/signalisation
- Éléments cruciaux pour la création d'un mobipôle/mobipoint à prendre en compte par les auteurs de projet

Prioritaire	Souhaitable/recom mandé	Optionnel	Non nécessaire
-------------	-------------------------	-----------	----------------

* La fiche voirie/bâtiment : [lien](#) (voir point 3) permet de faire le lien entre les types de mobipôles et les fonctionnalités cibles

4. Les critères de remise d'avis sur le volet intermodalité des projets PIMACI

Il importe que les **investissements** en **intermodalité** soient réalisés là où l'**offre** apparaît confirmée comme **structurante** et **pérenne** pour l'avenir.

		Document à consulter						
		Extraits choisis Fast - SRM 2030	Typologie des gares en termes de mobipôle potentiel (Classement des gares)	Fonctionnalités cibles selon le type de mobipôles/mobipoints	Carte Arrêts du réseau structurant intercommunal	Carte Plans Régionaux de Transport Public finalisés	Carte Aire de covoiturage PIMPT	Plan infrastructures OTW 2022
Contexte	Le projet correspond aux ambitions FAST 2030 et à la stratégie Régionale de Mobilité 2030.	x						
	Le projet est dans la continuité de projets européens (Interreg E-Hubs), d'infrastructures régionales (PIMPT ou OTW) ou d'évolutions de l'offre de transport en commun (PRTP).				x	x	x	x
Critères de remise d'avis	Localisation							
	Si la commune est "desservie" par le réseau structurant de transport en commun, le projet d'intermodalité s'articule autour d'un (des) mobipôle(s)/arrêt(s) du réseau structurant mis en œuvre (gare, Express, métro, BHNS, principal) (catégorie XL, L, M, S).		x	x	x	x		
	Si le projet d'intermodalité est situé en milieu urbain sans transport structurant sur le site, il concerne des infrastructures de type mobipoint (catégorie XS mobipoint) qui offrent des solutions permettant de rallier le mobipôle desservi par le réseau structurant de transport en commun à proximité.		x	x	x	x		
	Si la commune est "non desservie" par le réseau structurant de transport en commun, le projet d'intermodalité (catégorie XS) privilégie d'autres modes que le transport public (par exemple, un parking de covoiturage).		x	x	x	x	x	
Fonction	La(les) fonctionnalité(s) ciblée(s) par le projet sont identifiée(s) "prioritaire, souhaitée ou optionnelle" pour le type de mobipôle/mobipoint concerné.		x	x				

5. Contacts AOT et OTW pour l'intermodalité locale

- ✓ AOT: mobipoles.mobilite@spw.wallonie.be
- ✓ OTW Namur : Emilie Espalard (emilie.espalard@letec.be)



- ✓ Capsules vidéo: <http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/une-administration/pimaci.html>

6. SUIVI DES AVIS ANTÉRIEURS DE L'ORGANE

7. DIVERS : SUGGESTIONS DE POINTS POUR UN OCBM ULTÉRIEUR

Prochaine réunion de l'OCBM : à l'automne 2022

Merci pour votre participation.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute proposition de points à porter à l'ordre du jour

bassins.mobilite@spw.wallonie.be

et à remplir le **formulaire d'évaluation** de cette réunion (QR code ou email après la réunion)

